



COMPTE-RENDU DÉTAILLÉ  
DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
DU MARDI 30 MARS 2021

Le mardi 30 mars 2021 à 18h00, les membres du Conseil du 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis en visioconférence, sur convocation à eux adressée, le mercredi 24 mars 2021, par le Maire du 19<sup>e</sup> arrondissement, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, et simultanément affichées à la porte de la Mairie.

Étaient présent-e-s :

MM. AHOUDIAN, ARTIGUES, Mme AUSTIN, MM. BECHIEAU, BORTOT, Mmes BOSSAVIE, BROSEL, MM. CHAOUAT, CHICHE, DAGNAUD, Mmes DEMBAK, FERAY, FILOCHE, FLOCH, FUCHS, M. GOLCZYK, Mmes GUY, JACOBS, JEMNI, KERBOUA, KONÉ, LE GOUVELLO, MM. LERT, MADEC, MANTE, Mmes MERZI, NAGET, MM. NAWROCKI, PILARTZ, ROUXEL, SERFATI, THÉBAULT, Mmes SOUMARÉ, TIMSIT, TOLEDANO, TOUBIANA.

Ont donné pouvoir pour les représenter :

M. GILLET à Mme AUSTIN, M. NORDMAN à M. DAGNAUD.

Absent-e-s excusé-e-s :

MM. BITTAN, LOUREIRO, Mme GAUTREAU.

M. WANG est arrivé au point 6 de l'ordre du jour.

Le quorum était atteint à l'ouverture de la séance et pendant toute sa durée, la majorité des membres du Conseil d'arrondissement était présente.

M. DAGNAUD déclare la séance du Conseil d'arrondissement ouverte et salue les habitants qui la suivent en direct ou différé. Les élus sont heureux de pouvoir délibérer sous le regard des concitoyens. Il est précisé que M. NORDMAN a donné son pouvoir et que M. GILLET a donné son pouvoir à Mme. AUSTIN.

Pour pouvoir se tenir de manière dématérialisée, le conseil doit adopter une délibération ad hoc, premier point de l'ordre du jour. Une précision méthodologique est apportée sur les votes, il faut spécifier les votes différenciés.

Sont votées ensuite les délibérations inscrites à l'ordre du jour :

### **1. Approbation de la tenue du Conseil en visioconférence**

S'agissant de la première séance du conseil tenue selon cette modalité, il convient que les élu.e.s approuvent cette organisation.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération.

- Nombre de votants : 38 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 38 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0.

### **2. Désignation de la secrétaire de séance**

M. DAGNAUD propose à Mme TIMSIT, benjamine des élu.e.s présent.e.s, d'assurer les fonctions de secrétaire de séance. Mme TIMSIT accepte cette responsabilité.

M. DAGNAUD soumet la nomination de Mme TIMSIT en tant que secrétaire de séance au vote.

Mme TIMSIT est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

- Nombre de votants : 38 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 38 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0.

### **3. Adoption du compte-rendu de la séance du 2 mars 2021**

M. DAGNAUD soumet le texte du compte-rendu de la séance du 2 mars 2021 au vote.

Le compte rendu de la séance du 2 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

- Nombre de votants : 38 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 38 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0.

M. DAGNAUD annonce qu'avant de démarrer l'ordre du jour, M. SERFATI souhaite faire un rappel au règlement, au nom de son groupe.

**M. SERFATI** rappelle que lors du dernier conseil d'arrondissement, après avoir présenté un vœu, Marie TOUBIANA a exprimé sa surprise. Il y a quelques mois, les élus ont eu le plaisir d'actualiser et revisiter le règlement intérieur, qui fixe le cadre des réunions. Or, selon article 15, les vœux proposés doivent être votés en l'état, sans contre vœu reprenant le texte présenté. À deux reprises, depuis le début de la mandature, le groupe a remarqué que ses vœux ont été repris à l'identique par la majorité. Le vœu de l'équipe municipale a été accepté, et celui de l'opposition refusé. À la dernière réunion, Marie TOUBIANA avait pourtant soufflé l'idée d'un amendement. Il s'agissait de revoir un détail, les réparations financières de la Résidence Calberson. Ce rappel au règlement liminaire a donc été souhaité, dans le sens du respect démocratique des minorités. À deux reprises, le groupe Changer Paris a présenté des vœux, votés par la majorité, revisités tout en conservant le fond.

**M. DAGNAUD** remercie M. SERFATI pour sa précision. L'opposition exprime sa déception de ne pas être la majorité, un regret de bonne guerre, commun aux assemblées démocratiques. Avec le talent d'avocat qu'il est dans le civil, M. SERFATI glisse du sujet identique à la formulation identique. L'article mentionné rendrait impossible le vote d'un vœu reprenant au mot près un vœu déjà déposé. Ce n'est pas le cas. Comme il est prévu dans l'article 16 : l'exécutif en réponse à un vœu déposé par un groupe a toujours la latitude de déposer un vœu amendement le vœu initial. En effet, le sujet est le même, mais la formulation et le contenu différaient.

**Mme TOUBIANA** renchérit, il ne s'agissait pas de quelques points différents, mais d'un point. Il y avait juste un amendement, que l'élue avait accepté. Présenter un vœu qui est exactement pareil n'est pas très démocratique.

**M. DAGNAUD** réplique que ce vœu n'était pas le même.

**M. SERFATI** estime que le maire dévoie son propos, qui n'était pas une plaidoirie. La question modificative de la majorité était une question de détail. Il a d'ailleurs été précisé que le vœu reprenait, pas seulement la formulation.

**M. DAGNAUD** dit que M. SERFATI a une expérience politique suffisante pour savoir que le diable est dans les détails.

**M. SERFATI** rétorque que ce n'était pas le cas, la majorité a récupéré le vœu de son groupe. Marie TOUBIANA avait proposé de conserver le vœu et de voter un amendement. Il aurait été honnête d'énoncer l'adoption du vœu tel qu'il a été proposé, avec un amendement.

**M. DAGNAUD** conclut sur le bel hommage rendu par la majorité aux élus de l'opposition, qui sait se laisser inspirer par leurs propositions. Mais il est du devoir de l'exécutif de corriger et d'améliorer ce qui mérite de l'être. Ce fût le cas, chacun a pris sa place, l'opposition dans la suggestion et la majorité dans la concrétisation. Les assemblées démocratiques fonctionnent ainsi.

#### COMMUNICATION ORALE SUR L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION SANITAIRE

**M. DAGNAUD** rappelle le contexte actuel, les fortes tensions sur le système hospitalier, les tensions palpables sur les écoles et le milieu scolaire. Des ajustements aux dispositifs de fermeture ont été présentés par le ministre de l'Éducation Nationale. Les difficultés demeurent sur le processus de vaccination, encore très en retrait sur les objectifs à atteindre rapidement. Séverine GUY précisera ensuite ces sujets.

Trois points sont à relever sur la situation sanitaire au niveau territorial :

- Les opérations de dépistage restent plus nécessaires que jamais, pour identifier, isoler, soigner les cas de contaminations. Le centre de dépistage installé dans les locaux de la rue Pierre Girard fonctionne à plein régime, avec 300 vaccins quotidiens. Son activité est prolongée jusqu'à la fin du mois de juin. Dans les prochaines semaines, en partenariat avec les opérateurs, il est envisagé d'ouvrir le dimanche et les jours fériés pour maximiser les capacités d'accueil et de dépistage.

- L'évolution notable des 2 centres de vaccination de l'arrondissement. Le centre au 104 reste là où il est, avec les équipes de SOS Médecins.. La mairie a pu compter sur l'engagement de la fondation Rothschild et ses locaux rue André Dubois, mais la montée en puissance progressive de la vaccination devenait incompatible avec le fonctionnement régulier de la fondation. Il a fallu trouver un point relais, après examen des possibilités, le gymnase Jean Jaurès a semblé adéquat. Il est central dans l'arrondissement, facile d'accès, à proximité de la mairie et de centre de dépistage.

Un grand merci est adressé aux équipes qui, avec le soutien de la direction générale des services de la mairie, ont installé un centre de dépistage, dont l'ouverture est prévue en avril.

- Les inégalités et disparités sociales, territoriales, dans le dispositif de vaccination tendent à se creuser. La Ville de Paris, la Maire, a pris l'initiative de « l'aller vers », d'aller à la rencontre des habitants dans les quartiers populaires, qui n'ont pas le réflexe de mobiliser leur droit à être vacciné. Des centres de vaccination éphémères ont ainsi été ouverts dans les quartiers prioritaires. Le centre au gymnase Michelet rue Curial, sur trois jours, a permis de vacciner 300 habitants sollicités par l'ARS, avec des tranches d'âge élargies.

La mairie attend la confirmation de l'ARS, pour qu'une seconde opération se fasse dans les prochaines semaines sur le quartier Danube-Algérie-Solidarité.

**Mme GUY** confirme que la situation est très critique en région parisienne, un conseil de défense se tiendra le lendemain. L'accélération de la campagne de vaccination est un enjeu majeur dans ce contexte, au-delà des mesures de restriction qui seront prises. À ce jour, moins de 10 millions de personnes ont été vaccinées en France, un chiffre insuffisant, loin des ambitions affichées initialement, pour affronter la crise traversée. Les règles d'éligibilité restent très restrictives, établies par les autorités nationales. Depuis le 27 mars, la vaccination a été ouverte aux + 70 ans sans comorbidités. Mais la pénurie de vaccins demeure, les centres de vaccination parisiens en souffrent. Le maire du 19<sup>ème</sup> a expliqué précédemment le déménagement du centre de vaccination vers le gymnase Jean Jaurès, pour être en position d'augmenter la capacité à vacciner, sous réserve de disponibilité des vaccins. Il faudrait aller plus loin, plus vite, ouvrir la vaccination à une population plus large, en particulier le personnel enseignant et d'accueil de la petite enfance. De manière générale, il s'agit de cibler en priorité les publics qui sont en première ligne, comme les salariés du service public. La Ville porte ce message depuis le début de la campagne de vaccination, la mairie se tient prête à répondre, dès que les autorités se seront prononcées.

Concernant la situation préoccupante dans les établissements scolaires, suite aux décisions récentes, il y a eu une hausse considérable des fermetures de classe suite à l'augmentation des cas, constatée ces dernières semaines.

Depuis le 27 mars et le renforcement des mesures, 1 cas confirmé d'élève positif au COVID entraîne systématiquement la fermeture de sa classe pour une durée de 7 jours. Les élèves positifs sont isolés pour dix jours.

La Ville de Paris a lancé début mars, en collaboration avec l'académie, une stratégie de surveillance de l'épidémie en milieu scolaire, basée sur des tests salivaires. Cette campagne repose sur le dépistage de 20 écoles par semaine, et un suivi parallèle d'« école sentinelle », testées tous les quinze jours. Plusieurs écoles du 19<sup>ème</sup> sont intégrées dans ce dispositif, et les tests ont été déployés dans les écoles où les cas se multiplient. Les interventions sont ajustées en fonction des établissements. Une plus forte réactivité et développement de ce dispositif est vivement souhaité. Il faut noter que dans les collèges, les tests de dépistage se font par test nasal.

Pour compléter le propos, l'opération de vaccination éphémère en quartier politique de la Ville, se prépare, pour s'activer avant les vacances de printemps.

Dans les quartiers Danube Solidarité Algérie, une grosse opération d'« aller vers » sera organisée. Dans un premier temps, un courrier de la CPAM sera adressé aux publics éligibles, qui peuvent évoluer d'ici le 15 avril. La mairie s'adaptera en fonction des instructions nationales. La CPAM invitera par des appels téléphoniques les personnes à se présenter. Il y aura un dispositif mené par la Ville, les associations locales avec l'aide de la Protection Civile, pour faire du porte à porte ou aller au pied des immeubles, afin de communiquer sur la vaccination, les gestes barrière etc. La réponse de l'ARS est attendue pour déclencher cette opération, qui est à déployer dans d'autres quartiers du 19<sup>ème</sup> dans la foulée.

L'incertitude actuelle repose sur la capacité à le faire durant l'été. Il reste 12 semaines avant la deuxième vaccination, et la deuxième injection. L'été sera une période stratégique, la mairie informera au moment propice.

**M. DAGNAUD** demande aux élus s'ils ont des questions complémentaires ou des réactions.

**M. ROUXEL** précise que la volonté d'ouvrir la vaccination au plus grand nombre est partagée. Cependant, il faut souligner que Paris, le 19<sup>ème</sup> et toutes les communes de France s'intègrent dans une stratégie nationale, européenne. Le manque de vaccins concerne tous les pays européens. Cette stratégie a été construite pour vacciner au plus tôt les plus fragiles, en particulier les plus âgés. À Paris, les + 75 ans représentent près de 110 000 personnes. Les 2/3 sont vaccinés aujourd'hui, mais il en reste encore de milliers. La question se pose de l'ouverture au maximum de personnes, au détriment de ces milliers de parisiens qui ne sont pas encore vaccinés. Il faut peut-être encore patienter un peu.

Les enseignants sont en effet en première ligne, comme d'autres agents publics ou des employés du privé, notamment les caissières de supermarchés, tout autant exposées. Étant enseignant lui-même, l'élus En Marche pense que le corps enseignant n'est pas davantage touché par le virus, que les professions au contact direct du public. La stratégie de vacciner les plus fragiles reste la bonne.

**M. DAGNAUD** répond qu'il ne s'agit pas d'opposer les publics prioritaires entre eux. La vulnérabilité touche davantage de monde. Les médecins ont alerté sur le rajeunissement du public contaminé, malade, en dessous des âges senior identifiés à risque. Le sujet est la pénurie de vaccins, qui pèse en France, en Europe sans doute, et retarde le processus de vaccination. Le cas de l'école est en effet important. Pour concilier le fonctionnement à minima de l'école, du secteur économique, ne pas mettre à l'arrêt l'ensemble de la société, il faudra bien trouver une compatibilité. Il n'y a guère d'autres façons que d'aller le plus vite possible dans la vaccination. Elle est aujourd'hui contrainte par le niveau des livraisons, des combats sont à mener au niveau européen. Une découverte récente a montré que 2/3 des vaccins produits dans l'Union Européenne ont été exportés en-dehors du territoire européen. La logique actuelle semble celle d'une action nationale, de trouver un compromis entre le maintien de l'activité, de l'école et la sécurité sanitaire des adultes qui accompagnent les enfants. Lors de la fermeture des écoles, les ravages sur les élèves déjà en difficulté d'apprentissage ont été mesurés. C'est pourquoi la question de vaccination des enseignants, des adultes au contact des enfants et adolescents se pose. Mais dans ce contexte de pénurie, tout se complique, il faut espérer que les augures de livraisons supplémentaires seront confirmées. À Paris et dans le 19<sup>ème</sup>, les capacités sont en place pour amplifier et accélérer le processus de vaccination. Il y a eu à ce jour 3 600 vaccinations par semaine dans les deux centres du 19<sup>ème</sup>. Il faut aller beaucoup plus loin.

**M. Roger MADEC, rapporteur :**

#### **4. 2021 SG 15 Stratégie de coopération Paris / Seine Saint-Denis**

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, MADEC, MANTE et ROUXEL, Mme KERBOUA.

**M. MADEC** présente la délibération. Dans le cadre d'une volonté de coopération entre la Ville de Paris et les départements voisins, des nombreux partenariats et actions sont développés depuis plus de vingt ans. Cette coopération porte autour de nombreux sujets : travail, logement, santé, environnement, emploi, solidarité, culture et accessibilité. Cette série de conventions a permis d'engager des réalisations concrètes en faveur d'un meilleur équilibre territorial. Le développement du Grand Paris, l'arrivée des Jeux Olympiques de 2024, les enjeux urbains, humains et écologiques sont des raisons de poursuivre et renforcer la stratégie de coopération entre les villes, les collectivités du Nord Est du territoire métropolitain. La présente délibération propose de signer 5 projets de convention, élaborés en lien avec différentes collectivités, notamment une convention de coopération pour l'aménagement des portes de Paris. Le 19<sup>ème</sup> est au cœur de ces enjeux de coopération, avec l'aménagement de la porte de la Villette, ainsi que le défi de recoudre le tissu urbain entre Paris et l'aire métropolitaine par des discussions partenariales des valeurs partagées. François DAGNAUD a rappelé la réunion récente sur la porte de la Villette, beaucoup d'habitants des communes riveraines, les maires des communes concernées y ont participé. À l'exemple de la porte de la Chapelle, cette coopération sur le projet de la porte de la Villette sera soumise bientôt à cette assemblée. Le partenariat sera entre la Ville de Paris, les établissements publics Plaine commune, Est ensemble, le département de Seine-Saint-Denis et les communes d'Aubervilliers et Pantin.

**Mme KERBOUA** déclare que cette coopération renforcée avec différentes collectivités et communes pour rapprocher Paris de sa proche banlieue, en requalifiant les portes de Paris, semble intéressante. Cependant, son groupe se demande dans quelle mesure la Métropole a été consultée. Ne cautionnant pas non plus toutes les politiques de la maire de Paris sur l'esthétique du paysage urbain, la Ville du quart d'heure, le groupe Changer Paris s'abstiendra sur la délibération, et attend le Conseil de Paris.

**M. ROUXEL** dit que M. MADEC a répondu en partie à son intervention. Il faut admettre que le projet de la porte de La Villette traîne en longueur. Le maire du 19<sup>ème</sup> n'est pas responsable, la ZAC avait été votée depuis très longtemps. Cependant, l'impression subsiste que le projet n'avance pas, les habitants s'en inquiètent. Le quartier souffre, n'est pas aménagé, ni nettoyé et ressemble à un lieu délaissé. La délibération sera évidemment votée, car la coopération avec les communes alentour est très importante pour construire le Grand Paris. Ces communes se sont déjà groupées dans des établissements territoriaux. Paris a des progrès à faire dans la coopération avec ses voisins. Il s'agit de souligner l'urgence de l'aménagement porte de la Villette. La seule décision prise était l'implantation d'un crématorium sur le parc au bord du périphérique, le conseil d'arrondissement s'est opposé à cette décision il y a quelques temps. Ce quartier porte de la Villette a un besoin impérieux d'aménagement, qui paraît repoussé d'année en année. Tout le monde a envie de voir ce quartier réaménagé, il faut maintenant des engagements fermes de toutes les parties pour avancer. L'écu vote pour cette délibération.

**M. MANTE** prend la parole. Paris n'est pas seule, la ville a besoin de sa périphérie pour fonctionner. La convention avec la Ville de St Ouen, qu'il est proposé d'approuver, illustre ce dialogue nécessaire. La ville de Saint-Ouen abrite une centrale produisant de la chaleur pour le réseau CPCU, avec du charbon, du bois et du gaz, grâce au centre de gestion des ordures et l'incinérateur de secteur. La CPCU a eu recours à 9% de charbon en 2020. La Ville de Paris doit collaborer avec Saint-Ouen pour que les décisions prises, notamment en conformité avec le Plan climat, soient accompagnées et impactent le moins possible les territoires adjacents. Pour rappel, les objectifs en énergie à 2030 sont une diminution de 50% des émissions de gaz à effet de serre, et une consommation d'énergie couverte par 40% d'ENR, dont 10% produites localement. Côté chauffage urbain, la Ville souhaite voir advenir la sortie du charbon à 2024. Concernant la CPCU, son objectif est d'atteindre 75% d'énergies renouvelables et de récupération d'ici à 2030. Ce sont des objectifs ambitieux, la Ville de Paris n'a pas le luxe de ne pas les atteindre. Par conséquent, elle s'oblige par cette coopération à bien informer en amont la ville de Saint-Ouen, les différents partenaires pour qu'ils puissent prendre en compte ces changements. Cet angle énergétique a été choisi pour illustrer l'importance de la collaboration

entre la Ville de Paris et les territoires environnants, mais il y a d'autres enjeux. Ces conventions contribuent à leurs atteintes, ainsi le groupe écologiste votera favorablement cette délibération.

**M. MADEC** répond à Mme KERBOUA qui lui semble hors sujet. La délibération n'a rien à voir avec l'esthétique urbaine de la maire de Paris. Quant à M. ROUXEL, concernant la Porte de la Villette, l'impatience de la voir évoluer est partagée par tout le monde. Il faut savoir que la situation est très complexe. Le foncier est propriété de plusieurs institutions. La Ville de Paris est propriétaire de peu de foncier, l'État possède une grosse parcelle, la SCNF également, et la RATP a une petite parcelle. Durant des années, le ministère de l'Intérieur n'a pas finalisé ses intentions de mobiliser la parcelle, ce qui a bloqué l'aménagement. Le ministère de l'Intérieur, suite à une nouvelle stratégie d'implantation des bureaux, a accepté la proposition de la Ville de se relocaliser de l'autre côté du périphérique, en lisière de la commune d'Aubervilliers. Comme le projet est parti sur une ZAC, les procédures sont plus lourdes. Par ailleurs, le choix est fait de dévier une bretelle du périphérique, pour libérer de l'espace et aérer les flux de circulation. Ce sont de gros travaux qui prendront du temps. Une grosse conduite de gaz passe sous la porte de la Villette doit être aussi déplacée pour permettre l'aménagement. Pour ces raisons, cet aménagement, qui est lancé, prendra du temps, et ne peut être concrétisé l'année prochaine. Mais il est assuré que les prémisses de l'aménagement doivent être constatées pour cette mandature.

De son côté, M. MANTE a saisi l'occasion pour enfourcher son cheval de bataille, l'économie d'énergies, les objectifs cités sont partagés.

**M. DAGNAUD** précise à Mme KERBOUA que la démarche s'inscrit dans une dimension métropolitaine, même s'il s'agit formellement de conventions passées entre la Ville et des collectivités partenaires. Les collectivités parties prenantes font partie de la Métropole du Grand Paris.

Concernant la porte de la Villette, comme Roger Madec l'a rappelé, une réunion publique s'est tenue en visio la semaine dernière, ouverte aux habitants de Paris, Pantin et Aubervilliers, en présence des maires, du premier adjoint à la maire de Paris, des représentants de Plaine Commune et Est ensemble. Il y a eu près de 200 inscrits. L'impatience des riverains de voir se transformer la porte de la Villette est entendue, et le travail engagé. La zone est aujourd'hui sous tension, en difficulté, cette évidence n'a jamais été niée. Il a donc été proposé, dans l'esprit partenarial qui préside ce programme d'aménagement, de mettre en commun les services techniques et les capacités d'intervention des différents territoires (Pantin, Aubervilliers). Il s'agit d'avoir une meilleure gestion de l'espace public, dans une démarche mutualisée, de prendre appui sur les ressources des territoires convergents vers ce lieu. L'intérêt, l'engagement de la mairie est renouvelé pour améliorer le site avec Pantin et Aubervilliers.

**M. DAGNAUD** soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité des votant.e.s au projet de délibération

- Nombre de votants : 38 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 34 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 4 (groupe Changer Paris, les Républicains et Indépendants).

M. Roger MADEC, rapporteur :

### 5. 2021 DLH 67 Conférence du logement de Paris - adoption de la convention parisienne d'attribution

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, MADEC et ROUXEL, Mmes BROSSSEL, NAGET et TOUBIANA.

M. MADEC présente la délibération. La conférence du Logement s'est réunie le 4 mars dernier, pour adopter la convention d'attribution des logements sociaux. Chaque maire d'arrondissement y est membre de droit. Il y a maintenant une option de la convention obligeant d'être présentée devant le conseil d'arrondissement. C'est une déclinaison de la loi « Égalité et citoyenneté » adoptée par le Parlement le 27 janvier 2017. Le document pose la territorialisation des attributions de logement selon des objectifs et modalités, qui s'appliquent à tous les réservataires et bailleurs du territoire parisien. Ce texte est aussi la déclinaison des orientations stratégiques adoptées au Conseil de Paris le 20 juillet 2019. Ce texte était attendu par les différents partenaires, du retard a été pris en raison de la crise sanitaire. Les associations caritatives comme la fondation Abbé Pierre, le Samu Social, le FAS, la FAPIL, le SIAO ont accueilli positivement le texte en conférence du Logement et l'ont voté sans amendement, une unanimité dont il faut se féliciter. La rédaction de la convention a demandé un travail de concertation important, avec les 66 membres de la conférence du Logement : les maires d'arrondissement, l'État, les bailleurs sociaux, les associations. De nombreux échanges et réunions ont permis d'aboutir à ce texte, qui vise à répondre aux objectifs fixés par la loi, tout en s'adaptant aux spécificités du territoire parisien.

Au sujet des territoires de l'est parisien, Ian BROSSAT a souhaité répondre aux attentes exprimées par plusieurs maires, dont François DAGNAUD, d'élaborer une géographie solidaire, bien plus précise que celle prévue initialement par la loi, afin que le texte soit adapté aux réalités territoriales de Paris. Les objectifs de la loi ALERIS seront ainsi appliqués pour favoriser la mixité sociale, au-delà du découpage quartiers prioritaires (QPV) ou quartier de veille (QVA). Il est demandé aux bailleurs d'appliquer la géographie solidaire dans leur CAL, même sur le contingent de L'État. La convention d'attribution par ses indicateurs de suivi, permettra d'obtenir une meilleure transparence sur les attributions de l'État et des réservataires. Une commission de coordination, composée de chaque collègue, assurera le suivi et l'évaluation de la convention sur la base d'indicateurs précis.

M. ROUXEL intervient sur la politique du logement de la Ville de Paris. Quelques chiffres sont cités. Il y a 21% de logements sociaux à Paris, or la loi propose d'atteindre un minimum de 25%. Dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement, il y a 42% de logements sociaux, où vivent environ 50% de la population du 19<sup>ème</sup>. Il faut constater, malgré l'autosatisfaction autour de la politique du logement, de gros problèmes, notamment dans le 19<sup>ème</sup> où dans certains quartiers, la grande concentration de logements « très sociaux » accumule les difficultés, qui se retrouvent ensuite dans les écoles etc. La Ville de Paris doit avoir une politique plus volontariste pour la mixité sociale. Il y a également le problème de la mobilité dans le logement social à Paris. Actuellement, il y a 250 000 logements et autant de demandes, mais seulement 5% de mobilité par an dans le parc de locations. En comparaison, les taux dans le privé atteignent 20%. Sur cette question de la mobilité, la Ville devrait aussi être plus volontaire, à l'exemple des personnes âgées, dont les enfants sont partis, qui vivent dans de grands appartements dépendant du parc social, et qui ne trouvent pas de solutions adaptées à leurs besoins. La Ville devrait demander aux bailleurs sociaux qui dépendent de son autorité, de mettre en place des dispositifs pour mieux accompagner ces locataires, qui aimeraient changer mais n'ont pas de proposition valable.

Enfin, l'autre point important concerne les habitants qui ont fait une demande de logement depuis très longtemps, et n'ont aucune information sur l'état d'avancement de leur dossier. Au niveau de la transparence, les commissions d'attribution et la Ville ont des progrès à faire. Les attentes nébuleuses créent des rumeurs et frustrations.

En dernier point, un tabou est soulevé, il faudrait mettre un dispositif de lutte contre la sous-location. Étant donné la tension du marché du logement à Paris, il y a de plus en plus de sous-locations dans les logements sociaux. Certains re-divisent leur appartement et le louent par chambre, par exemple.

La délibération sera votée favorablement, néanmoins il faut s'interroger sur la politique globale du logement.

**Mme TOUBIANA** dit qu'améliorer l'accès au logement social des ménages disposant de faibles ressources ou prioritaires est une bonne chose en soi. Mais le propos de M. ROUXEL est partagé, concernant la politique de la Ville de Paris qui exclut les classes moyennes (hautes ou basses). La promotion favorise l'attribution des logements « très sociaux ». Pour rappel, depuis dix ans, 10 000 parisiens quittent Paris chaque année, ne pouvant accéder à des logements. La politique du logement favorise une production majoritaire de PLAI et PLUS, qui déséquilibrent l'offre en logements des classes moyennes, qui ont besoin de PLS et logements intermédiaires. Dans le 19<sup>ème</sup>, le taux de logements sociaux est le plus élevé de Paris, et manque de mixité sociale. En conclusion, le groupe Changer Paris est favorable à une politique du logement plus équilibrée, n'excluant pas les classes moyennes. Le groupe s'abstiendra sur cette délibération.

**Mme NAGET** intervient. Certes, il y a beaucoup de logements sociaux dans le 19<sup>ème</sup>, et c'est une bonne chose, cela permet à des jeunes qui arrivent à Paris de se loger dans le 19<sup>ème</sup>. L'accès à des logements avec des loyers plus corrects est rendu possible par cette diversité de l'arrondissement. Ce texte était très attendu par les associations, et le fruit d'un travail de plus de deux ans avec tous les partenaires (associations, bailleurs et les maires d'arrondissement). Le logement est la première préoccupation des parisiens, entre les loyers élevés, l'accès à la propriété quasi impossible. Déménager pour adapter son logement à sa situation familiale et professionnelle est une source d'angoisse. Après la Nuit de la solidarité, il faut réaffirmer le droit à un toit, pour tous et toutes, inaliénable. Ce droit doit s'appliquer partout, car la Ville de demain est plus durable, responsable, riche de la diversité de ses habitants. Ceux-ci doivent continuer à habiter Paris pour pouvoir la façonner. En raison de leurs revenus, 80% des parisiens pourraient prétendre à habiter dans des logements sociaux. La Ville a beaucoup fait ses six dernières années pour préserver le parc social de l'appétit féroce des marchés. Il faut persévérer. Un des axes de la convention est la mixité sociale, en particulier dans les quartiers prioritaires, sans pour autant réduire l'accès aux demandeurs les plus précaires. Il faut le souligner. Dans le 19<sup>ème</sup>, il y a en effet un fort taux de logement social, un besoin de solidarité à l'échelle de Paris, mais il y a avant tout un besoin de logements.

**Mme BROSSEL** intervient pour livrer quelques remarques au regard des interventions précédentes. Il est important de souligner la territorialisation proposée aux élus du 19<sup>ème</sup>. Cette délibération permettra la mixité sociale dans les quartiers déficitaires en logement social et d'intégrer les fines particularités du territoire à prendre en compte dans les quartiers excédentaires en logement social. Il n'y a pas d'excédent sur ce sujet, il s'agit surtout de la capacité à loger dans l'arrondissement ceux qui créent et font vivre la ville. Cette convention a du sens dans une politique globale du logement. Il s'agit de continuer à produire du logement social, dans le diffus ou par des opérations de constructions neuves.

Il faut diversifier les outils, ainsi la mise sur les rails de la Foncière logement est une belle avancée, qui permettra de répondre aux besoins exprimés par les habitants. François DAGNAUD a demandé plusieurs fois de disposer d'une palette d'outils qui répondent à la diversité de ces besoins.

Il faut se garder de tout triomphalisme, comme l'a dit M. ROUXEL, mais il faut éviter les propos qui n'ont plus lieu au Conseil de Paris. Le ghetto volontaire est le ghetto le plus difficile à faire bouger. Il faudrait parler des autres formes de ghetto, comme dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement qui reste à 5% de logements sociaux ou le 16<sup>ème</sup>, à moins de 10%. La mixité sociale ne pourra être atteinte dans le 19<sup>ème</sup> s'il est impossible de la faire vivre dans les autres arrondissements. Des débats clairs et transparents sont nécessaires sur ce sujet. Le 7<sup>ème</sup> ou le 16<sup>ème</sup> occupent du temps dans les débats au Conseil de Paris, les votes de l'opposition sont toujours uniformes, avec les

mêmes arguments pour se dérober. Il faut continuer à produire du logement social dans tous les arrondissements. Chaque vote doit être cohérent, convergent, quelle que soit l'assemblée. La mixité doit être sur tout le territoire parisien, la ville doit pouvoir loger tous ceux qui l'animent avec un vrai souci d'égalité. Le groupe Paris en commun continuera de se battre pour une répartition équitable.

**Mme TOUBIANA** intervient, souhaitant contester les propos tenus à l'encontre de la mairie du 7<sup>ème</sup>, dont la majorité appartient au groupe Changer Paris. Il n'y a pas de foncier dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement.

**M. DAGNAUD** pense que Mme Rachida DATI devrait stipuler cette situation. La parole est au rapporteur, **M. MADEC**.

**M. MADEC** répond à **M. ROUXEL**, qui a évoqué les objectifs à atteindre. La mairie vise ces objectifs, c'est pourquoi il faut continuer à construire des logements sociaux à Paris pour atteindre les 25%. Concernant la mixité dans les quartiers, la mairie est entièrement d'accord. Le pourcentage de logements sociaux dans le 19<sup>ème</sup> est très élevé, mais l'arrondissement continu à contribuer à l'effort de solidarité en participant à des programmes spécifiques, notamment pour les jeunes actifs. La mobilité citée par **M. ROUXEL** est en effet un problème du parc social, où les locataires déménagent moins que dans le privé. C'est une lapalissade de rappeler qu'un logement correct avec un loyer raisonnable n'inspire pas l'envie de partir dans le privé, vu le montant des loyers. Le taux de rotation est descendu à 3% en 2020, suite à la crise COVID, un chiffre très bas qui laisse deviner le volant d'attribution sur le parc existant. Cependant, l'avis de **M. ROUXEL** sur les bailleurs parisiens n'est pas exact, les bailleurs mènent une politique volontariste d'incitation à la mobilité. Il faut savoir qu'au-dessus de 65 ans les locataires sont protégés, le bailleur n'a pas le droit de prendre des mesures coercitives et doit mobiliser les propositions de persuasion. Quand les bailleurs parisiens proposent un logement plus petit, ils le font sur la base du loyer antérieur. Il n'est donc pas vrai de dire que le loyer proposé est plus cher que celui d'un grand logement. Souvent les volontaires ne le veulent plus au dernier moment, attaché à leurs souvenirs et habitudes. C'est un réel souci, car dans certains sites il y a des personnes vivant seules dans des 4 pièces.

Concernant la transparence et l'état des dossiers, un grand parcours a été réalisé. Plus personne ne parle de l'opacité d'avant, le suivi des dossiers est désormais possible sur un site dédié, avec les situations et le nombre de points accessibles.

Enfin, il s'agit de ne pas polémiquer avec Mme TOUBIANA, qui a raison, il y a moins de foncier disponible dans le 7<sup>ème</sup>, mais il y a des opportunités. Si ses amis n'ont pas tout fait pour bloquer les opérations, il y a un progrès à noter.

La majorité municipale a le souci de maintenir les classes moyennes dans Paris. Mais dans les arrondissements déficitaires, du logement très social est construit pour donner un toit aux laissés pour compte de la société. L'est parisien fait des efforts pour construire des logements classe moyenne, sans doute pas assez, la formule magique n'existe pas. Colombe BROSSEL a rappelé qu'un outil supplémentaire a été mis en place pour les couches moyennes à travers le BRS, l'accession sociale à la propriété. Un projet est prévu dans le 19<sup>ème</sup> rue Rebéval, avec l'acquisition d'un garage transformé ensuite en logements. C'est une petite pierre à l'édifice, pour retenir les couches moyennes à Paris.

**M. DAGNAUD** revient sur quelques points du débat. Le 19<sup>ème</sup> compte aujourd'hui environ 42% de logements sociaux, un taux parfois cité avec inquiétude. Il faut rappeler que derrière cette comptabilité, il y a des situations très différentes. Le terme logement social va de l'ex PLS au PLS, PLUS et PLAI. Cette diversité permet de proposer des solutions de logement à de larges catégories de la population, soit la grande majorité des parisiens demandeurs de logements d'un point de vue statistique. Il a été acté que ces dernières années, en cohérence avec l'Hôtel de Ville, la contribution du 19<sup>ème</sup> en faveur du logement social prendrait des formes spécifiques. Davantage de PLS se font, des logements ciblés classe moyenne, que de logements très sociaux, ce qui pourrait être reproché. Des logements jeunes travailleurs sont réalisés, une réponse

essentielle aux parcours des jeunes adultes, qui ont besoin de stabilité immobilière. Il y a également des résidences étudiantes, toute une gamme de produits en matière de logement social. La nouveauté, évoquée par Colombe BROSSEL et promue par le maire du 19<sup>ème</sup>, est la Foncière qui a été instaurée pour une accession à la propriété, inscrite dans l'imaginaire de nombreuses familles en France. Ainsi, de premières opérations sont engagées pour faciliter cet accès à la propriété à des prix très inférieurs à ceux du marché.

L'opération rue Rebéval sera une des premières opérations parisiennes à concrétiser cette idée. Il a également été acté que cette facilitation à la propriété interviendra dans une partie des logements de la future place de la Villette.

Toutefois, la mairie assume que le parc social a la vocation de permettre à des travailleurs et familles de se loger à Paris, quand elles n'ont pas les moyens d'accéder au parc privé. Un arrondissement comme le 19<sup>ème</sup> offre une diversité sociale, culturelle et générationnelle. Paris ne serait pas la même ville si elle n'était peuplée que de propriétaires, même s'ils ne sont pas incriminés. Heureusement qu'il existe un parc pour des publics qui ne pourraient se loger sans cela, que la ville peut s'appuyer sur cette diversité sociale.

C'est une fierté d'être maire du 19<sup>ème</sup> arrondissement, composé de propriétaires de beaux appartements haussmanniens, de résidentiel onéreux, mais aussi d'habitants qui gagnent moins bien leur vie et ont le droit d'y vivre en famille. Cette diversité est une chance. Pour autant, il ne faut pas sous-estimer les risques de paupérisation du parc social. Il est rappelé aux élus de l'opposition que ces logiques de paupérisation du parc social sont pour l'essentiel le produit des attributions du contingent préfectoral, le plus gros attributaire de ce parc. Pour des raisons par ailleurs recevables, le parc social accueille les plus éloignés du logement privé, et réforme après réforme, ce contingent préfectoral priorise l'accès au parc social pour les familles les plus en difficulté. Aujourd'hui, 95% des contingents préfectoraux, sous la responsabilité directe de la ministre du Logement, sont dédiés au public en grande difficulté sociale. Il est heureux que ces personnes puissent se loger, cependant la responsabilité des élus est d'alerter sur les risques de concentration des difficultés. Sur les questions de transparence, Roger MADEC a rappelé qu'en d'autres temps à Paris, l'actualité était émaillée de scandales, cette page est résolument tournée. Ces dernières années, il n'y a pas eu de sujets remettant en cause la probité des processus d'attribution. Il n'en demeure pas moins que la logique de pénurie apporte des frustrations, des incompréhensions. C'est une réalité. Il y a aujourd'hui 12 000 demandes actives de logement dans le 19<sup>ème</sup>, dont beaucoup de locataires du parc social qui souhaitent une mutation dans un appartement plus grand. Beaucoup de familles sont dans une situation de promiscuité. Mais il n'y a pas 12 000 logements disponibles. Les logements disponibles ne sont pas toujours adaptés à la configuration familiale ou aux revenus des familles candidates. L'alerte a été formulée depuis longtemps sur la réalité parisienne, les logements sociaux mis sur le marché sont à des tarifs difficiles d'accès pour beaucoup de demandeurs attendant sur les listes. Les bailleurs demandent aux candidats au logement d'avoir des revenus trois fois supérieurs au loyer. Donc, même en PLAI sur un logement familial, 800 euros de loyer n'est pas anodin et signifie d'avoir les revenus conséquents (soit 2400 euros). Il faut rester attentif à cette difficulté. Le dispositif de transparence mis en place, le système de cotation, a l'avantage d'objectiver la situation des candidats, en fonction des critères partagés sur le territoire parisien, leur permet d'être acteurs de leur demande (actualisation, éléments familiaux ou sociaux à modifier). Cela a aussi déshumanisé le processus de gestion de la demande de logement, sur un sujet qui touche la vie intime et personnelle. Tout le monde souhaite élever ses enfants dans un lieu confortable, avoir une chambre avec un bureau pour le petit dernier etc. Le système existant ne prend pas assez en compte le caractère personnel des situations. Les maires d'arrondissement ne peuvent gérer de manière individuelle 12 000 demandes de logement. Il faut rappeler que la seule compétence donnée aux mairies d'arrondissement est de proposer 3 candidats, anonymes, pour 20% des logements disponibles dans l'arrondissement. Ces candidatures sont ensuite transmises au bailleur, dont la commission valide et attribue les logements. Le rôle des maires est ingrat. Ils sont les premiers interlocuteurs des demandeurs, qui s'adressent à eux spontanément pour partager leur impatience, sans avoir les moyens de leur

attribuer de logement. C'est sans doute plus sain, permettant d'éviter les mésaventures des mandatures antérieures, à la fin des années 1990.

De fait, l'échange humain et l'accompagnement personnalisé sont plus compliqués.

La seule issue est de continuer à répartir de manière équitable le parc de logement social sur le territoire parisien. Sans vouloir attiser une polémique inutile, il y a des votes au Conseil de Paris de majorités surprenantes pour s'opposer à des programmes de logements sociaux, comme récemment dans le 16<sup>ème</sup>. Cette réalité est politique et arithmétique. Il faut prendre en compte les contradictions et souhaits des uns et des autres.

La conclusion concerne l'argument utilisé par Mme TOUBIANA au sujet de la mairie du 7<sup>ème</sup> arrondissement. Au-delà de la construction, il y a la transformation. Dans le 7<sup>ème</sup> comme ailleurs dans Paris, des immeubles de bureaux sont devenus obsolètes. Il y a aussi des immeubles de l'administration, surtout dans le 7<sup>ème</sup>, qui ne sont plus tous utiles dans leur fonction. Il est possible de les transformer en logements. C'est une piste qui permettrait d'aller plus loin et plus vite dans cette meilleure répartition de l'offre de logement social à Paris, et qui est suivie par l'exécutif parisien.

Arrivée en séance de M. WANG.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité des votant.e.s au projet de délibération

- Nombre de votants : 39 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 35 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 4 (groupe Changer Paris, les Républicains et Indépendants).
- 

Mme Halima JEMNI et M. Andreas PILARTZ :

#### **6. 2021 SG 19 Avis sur les projets d'arrêtés des communes limitrophes de la Ville de Paris instaurant une zone à faibles émissions**

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, BORTOT et PILARTZ, Mmes JEMNI et TOLEDANO.

Mme JEMNI présente la délibération, dont Andreas PILARTZ est aussi le co-rapporteur. Elle porte sur un sujet vital, de santé publique, à savoir les outils à mettre en place dans la ZFE (Zone à Faible Émission), qui vise à améliorer la qualité de l'air et le cadre de vie. Les effets de la pollution ne sont plus à démontrer. Deux chiffres inquiétants sont cités : 6 600 décès prématurés par an selon l'Agence de Santé Publique en France, 40 000 personnes respirent un air pollué selon l'Association agréée de surveillance de la qualité de l'air. Afin de lutter contre la pollution atmosphérique et répondre à l'urgence sanitaire, le conseil métropolitain a adopté en décembre 2020 le renforcement de la seconde ZFE, qui vise à interdire les véhicules des critères 4 et 5 non classés, sauf les véhicules de personnes en situation de handicap et ceux d'intérêt général. L'interdiction porte sur la circulation la semaine de 8h à 20h dans un large périmètre. Conformément à la loi, 15 communes limitrophes de Paris doivent consulter les conseils d'arrondissement et le Conseil de Paris sur les projets d'arrêté. La décision prendra effet le 1<sup>er</sup> juin 2021, étendue progressivement en juillet 2022 au critère 3 et en janvier 2023 au critère 2. L'objectif final est d'atteindre 100% de véhicules propres en circulation en 2030. La ZFE est reconnue comme une mesure des plus efficaces de la lutte contre la pollution atmosphérique en ville, et d'amélioration de la qualité de l'air. Par ailleurs, pour les foyers modestes, il faut

souligner que les aides à l'achat des véhicules propres sont cumulables, comme la prime à la conversion, les bonus écologiques versés par l'État et les aides de la Métropole Grand Paris.

**Mme TOLEDANO** souhaite appuyer un point évoqué par Mme JEMNI, le renforcement des aides gouvernementales pour changer véhicule, les aides du Grand Paris de 6000 euros pour l'achat d'un véhicule propre. Le groupe vote favorablement pour la délibération.

**M. BORTOT** prend la parole. Le groupe communiste souhaite souligner le dispositif de ZEF et l'engagement de nombreuses communes de la petite couronne sur ce sujet. Il tient à rappeler que la question de la transition écologique est aussi un enjeu social. Les populations les plus exposées aux pollutions de l'air se trouvent bien souvent dans les quartiers où la situation sociale est la plus fragile. Les questions écologiques et de précarité se croisent directement. Le groupe tient à affirmer qu'une mesure comme la ZFE, bien qu'indispensable, n'est pas suffisante. Elle a d'une part des angles morts importants sur les véhicules récents, comme les SUV. Ces aberrations écologiques et économiques continueront à accéder aux routes de l'arrondissement. D'autre part, les questions premières en matière d'écologie sont aussi celles des infrastructures et des politiques de transport industriel. De grands progrès sont à réaliser sur les aménagements, notamment la couverture du périphérique et le déploiement du fret ferroviaire et navigation fluviale pour éviter les poids lourds. Le groupe communiste soutient la délibération, mais il semblait important de rappeler quelques enjeux sur la question de qualité de l'air.

**M. PILARTZ** intervient, étant co-rapporteur. La Métropole du Grand Paris doit répondre à l'urgence climatique et sanitaire. En 2019, l'association agréée Airparif a évalué à 400 000 métropolitains respirant un air très pollué, dépassant la limite annuelle au dioxyde d'azote. L'Agence de Santé Publique estime que 6 600 décès par an pourraient être évités sur le territoire de la métropole et 10 000 en Île-de-France. Face à cette situation, la Commission européenne a mis en demeure la France pour dépassement des valeurs limites de dioxyde d'azote et de particules fines. La ZFE vise à l'élimination progressive des véhicules les plus polluants et participe à la politique métropolitaine en faveur des nouvelles mobilités et mobilités propres, dont la marche, le vélo, les transports collectifs. Ses bénéfices s'étendent au-delà, en termes d'amélioration de la qualité de vie, d'attractivité du territoire et de la réduction des nuisances sonores. Des actions sont aussi engagées sur les autres sources de polluants. Déjà adopté par 231 villes et métropoles européennes, dont Paris, le dispositif est reconnu très efficace pour réduire les émissions de polluants provenant du trafic routier, la voiture étant une des principales sources de pollution en ville. L'extension du périmètre de la ZFE à une grande partie de la métropole pour englober bientôt 5 millions d'habitants produira des bénéfices sanitaires considérables en matière de pathologies chroniques et décès. Les bénéfices seront plus marqués chez les enfants. Plus le périmètre de la ZFE est large, plus la distribution des bénéfices sanitaires s'équilibre entre les groupes sociaux, et favorise l'équité face à la pollution et au risque sanitaire.

Cependant, la ZFE ne doit pas être le prétexte pour remplacer les flottes de véhicules individuels thermiques par des équivalents en moteur électrique. L'engorgement de la capitale dû à la circulation trop dense n'est plus souhaitable, polluante ou pas. La ZFE doit être accompagnée d'autres mesures pour changer les usages, dissuader la simple transformation de la flotte de véhicules. La place de la voiture en ville doit être rééquilibrée au profit des autres mobilités. Les solutions d'auto-partage, de co-voiturage doivent être encouragées, le plan de circulation dissuasif, la voie publique reconquise par la nature, les piétons, les vélos. Les ébauches de ces transformations sont en cours de discussion et commencent à voir le jour. Il faut pousser leur réalisation pour accompagner les étapes de la ZFE, en modelant l'usage des voitures individuelles et ne pas reproduire les erreurs des dernières décennies. La ZFE est nécessaire, mais ne suffit pas seule à pacifier durablement les villes. Il faut voter cette délibération.

**M. DAGNAUD** rappelle en conclusion qu'il est prévu d'ouvrir, concernant l'aménagement de la porte de la Villette, une halte de fret par voie fluviale, une façon d'alléger la pression qui pèse aujourd'hui sur le périphérique. Les dispositifs de logistique urbaine permettant de concilier les exigences d'une ville durable et la nécessité d'approvisionner la ville ont déjà été évoqués ici. Cette équation est soluble dans les nouveaux dispositifs qui offrent une alternative au « tout camion » et développent d'autres facettes de livraison et déplacements de marchandise. La place des camions est de moins en moins appropriée dans les espaces publics qui sont rénovés et apaisés. Il faudra bien trouver des solutions alternatives aux gros camions qui approvisionnent les supermarchés pour tenir tous les bouts de la chaîne.

**M. DAGNAUD** soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération

- Nombre de votants : 39 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0.

**M. Ayoub CHAOUAT, rapporteur :**

**7. 2021 DFPE 119 Développement d'activités partagées et ludiques parents - enfants les samedi matin dans les établissements d'accueil de la Petite Enfance. Subventions (142 273€) et conventions avec 17 associations.**

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD et CHAOUAT, Mme KERBOUA.

**Mme KERBOUA** prend la parole sur la délibération, consécutive à la DASCO 137 sur les cours d'écoles et de collèges occupées pendant le week-end. Son groupe avait voté contre cette délibération au conseil d'arrondissement dans l'attente du Conseil de Paris où il s'est abstenu. Le coût très élevé des subventions de. Le coût très élevé des subventions de 142 273 euros est constaté. Le groupe s'abstient sur cette délibération.

**M. CHAOUAT** répond. Dans le cadre du projet de la Ville du quart d'heure, la mairie de Paris souhaite ouvrir certains établissements Petite enfance le samedi matin, de 9h à midi, à des associations proposant des activités partagées aux familles parisiennes (de 0 à 6 ans). Cette action permet de favoriser les liens parents - enfants et de rompre l'isolement de certaines familles. Les parents ou accompagnants pourront ainsi découvrir des lieux d'accueil de la petite enfance, tout en valorisant le patrimoine de la Ville. Un appel à projet lancé en janvier 2021 avec la CAF de Paris a recueilli 58 propositions. Les comités locaux, constitués de représentants des mairies, des CASP et de la CAF, ont retenu une proposition par arrondissement. Pour le 19<sup>ème</sup>, le comité a retenu Débrouille et compagnie, une association du 19<sup>ème</sup> qui propose des « ateliers récup et éveil en famille » tous les samedis. Ce sont des ateliers de récupération pour sensibiliser à la question des déchets sous forme de jeux et d'expérimentation. Plusieurs espaces seront aménagés et les ateliers incluront des matériaux récupérés, afin de créer des petites œuvres à rapporter chez soi. Pour le 19<sup>ème</sup>, la subvention s'élève à 4 500 euros. Sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire, cette action aura lieu au jardin rue de Tanger. La mairie est fière de voir se développer de belles initiatives.

**M. DAGNAUD** remercie les intervenants et propose de passer au vote. L'abstention du groupe Changer Paris est notée.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité des votant.e.s au projet de délibération

- Nombre de votants : 39 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 35 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 4 (groupe Changer Paris, les Républicains et Indépendants).

**M. Mahor CHICHE, rapporteur :**

### **8. 2021 DAC 498 Apposition de plaques commémoratives sur les lieux d'arrestation de la rafle du 14 mai 1941.**

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, ARTIGUES et CHICHE.

M. ARTIGUES présente la délibération, très heureux de la soutenir au nom du groupe. Pendant longtemps, toutes les étapes qui ont participé à la Shoah ont été ignorées, masquées, oubliées. La déportation avait été réduite aux 77 convois vers Auschwitz et la rafle du Vél d'Hiv. Il y eut d'autres étapes, comme cette convocation du 14 mai 1941 à l'adresse de juifs étrangers, commémorés avec ces plaques, plus de 80 ans après. Cet acte est rarement mentionné dans l'Histoire. Certains de ces juifs étrangers avaient été naturalisés en 1920 et 1930. Ils étaient alors français, mais le décret du 22 juillet 1941, revenant sur cette naturalisation, est aussi une étape de la Shoah. Ce décret a permis de retirer la nationalité française à près de 7 000 juifs et de les cibler lors de cette convocation du 14 mai 1941. C'est cette histoire qu'il faut présenter. La France se rêve un grand pays, avec une histoire grandiose, pays des Lumières, de Rousseau, de Voltaire, de la Déclaration des droits de l'homme. Il est rassurant de se penser un pays humaniste attaché aux valeurs, mais l'histoire camouflée, le Sac du Palatinat, l'affaire du chevalier de La Barre en plein siècle des Lumières, les conquêtes coloniales, la France doit l'assumer. Ce ne sera possible qu'en regardant et analysant l'Histoire, qui est une enquête, non un conte merveilleux. Pour rêver l'avenir, il faut connaître et affronter le passé.

M. CHICHE remercie de cette intervention, qui appuie cette délibération et rappelle un épisode historique méconnu, la « rafle du billet vert ». Les autorités de police avaient ainsi adressé aux étrangers juifs, à plus de 6000 hommes juifs, sur l'ordre de l'occupant nazi une convocation. Ce « billet vert » les conduisit à la déportation, et à la mort pour 3 700 d'entre eux. Rendre hommage à ces victimes, à deux pas des Buttes Chaumont, là où est la stèle des enfants assassinés par les nazis, où a eu lieu l'attaque du train par les résistants du 19<sup>ème</sup>, non loin de la Maison du combattant et des associations, est un moment important. Malgré le contexte sanitaire, la mairie du 19<sup>ème</sup> confirme vouloir honorer toutes les mémoires, travailler à leur complémentarité. Il y aura cette année une nouvelle édition du Mois des mémoires, seront traités les enjeux des questions de résistance et de la Shoah, ainsi que les 150 ans de la Commune. Il faut savoir regarder l'Histoire en face pour mieux la transmettre. En conclusion, le travail réalisé à destination des plus jeunes est souligné. Ces jeunes hommes juifs arrêtés, furent conduits à la gare d'Austerlitz, à Pithiviers puis à Auschwitz. La mairie du 19<sup>ème</sup> emmène régulièrement des élèves de 3<sup>ème</sup> du privé et du public à Pithiviers. Ces rencontres avec des anciens combattants et résistants sont fondamentales pour le travail de transmission et construire une mémoire partagée.

M. DAGNAUD dit qu'il était temps de rendre hommage aux victimes de la « rafle du billet vert », passée injustement sous les radars de l'Histoire. Ce sombre épisode appartient à l'histoire de la Ville et de cet arrondissement. La plaque qui sera apposée à l'occasion du 80<sup>ème</sup> anniversaire de cette rafle, sur l'immeuble du 52 rue Pailleron contribuera à porter cette mémoire et la tourner

vers un public jeune, car il y a deux collèges, un lycée et des équipements sportifs dans la rue. Après avoir rendu hommage le mois dernier à la mémoire d'Ida GRINSPAN, c'est une contribution supplémentaire pour faire vivre et projeter dans l'avenir ces mémoires. L'initiative est belle, la mairie est heureuse de la porter avec les élus.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité des votant.e.s au projet de délibération

- Nombre de votants : 39 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0.

M. Xavier GOLCZYK, rapporteur :

#### **9. 2021 DDCT 22 Subventions à 72 associations pour le financement de 97 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens.**

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, GOLCZYK et SERFATI.

M. SERFATI prend la parole. Son groupe votera presque à l'unanimité toutes les subventions, à l'exception de celle proposée à l'association ACORT, l'association des citoyens originaires de Turquie. Il est donc demandé au maire s'il est possible de dissocier les votes et mettre à part cette subvention pour l'association ACORT.

M. DAGNAUD répond qu'il n'a pas cette possibilité, mais le groupe peut faire valoir, ce sera inscrit dans le procès-verbal, qu'il approuve la série de subventions, à l'exception de celle qu'il ne souhaite pas voter.

M. SERFATI explique son vote. Cette association, dont la dénomination a été rappelée, a tenu des propos choquants. Ils sont cités de manière littérale : « Nous famille de victimes, mutilées par la police, nous migrants chassés et traumatisés par le système de frontières, nous habitants des quartiers populaires harcelés par les forces de police et ciblés par le racisme d'État ». C'est pourquoi le groupe refuse de cautionner cette association, d'apporter un quelconque concours financier. Le groupe votera contre la subvention proposée à ACORT.

M. DAGNAUD précise que la délibération fédère une dizaine de propositions, qui ne concernent pas toutes le 19<sup>ème</sup>. L'association mise en cause est inconnue de la mairie. L'association figure parmi les bénéficiaires d'un soutien de la Ville, elle a sans doute des actions qui le justifient. Mais ne connaissant ni l'association, ni sa production, la mairie ne peut pas nourrir un débat qui ne concerne pas l'arrondissement.

M. GOLCZYK intervient. Cette subvention s'adresse à 72 associations pour le financement de 97 emplois d'adultes relais dans les quartiers prioritaires parisiens. Pour le 19<sup>ème</sup>, la délibération concerne 11 associations et 12 emplois d'adultes relais. Il est déjà réjouissant de savoir que la quasi totalité de subventions sera votée votre groupe. L'association citée ACORT se situe dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement, la mairie du 19<sup>ème</sup> a peu de connaissance de cette association. Le conseil du 19<sup>ème</sup> n'est pas le lieu opportun pour engager une discussion sur ce qu'il se passe dans d'autres secteurs. La délibération s'appuie sur des contrats d'adultes relais, un dispositif important de la politique de la Ville. Il s'agit de conduire des actions au plus près des habitants du territoire. La politique de la Ville est menée par les partenaires, la Ville de Paris et la Préfecture. Le dispositif est cofinancé par l'État, avec 18 936 euros annuels par poste, et la Ville

de Paris, avec 4 700 euros annuels pour l'occupation pleine du poste. Chaque convention est signée pour une durée de trois ans. Ces postes d'adultes relais permettent de faire fonctionner les associations dans les quartiers prioritaires. Les subventions sont en cours de convention avec l'État, et prolongent l'engagement pris les années précédentes. Il existe des dispositifs de contrôle et d'évaluation par les services de la mairie de Paris et de la Préfecture, le principal financeur, en cours d'exécution du contrat. Il y a des bilans de mission de l'adulte relais et une analyse du rapport annuel de chaque association.

**M. SERFATI** réitère que le groupe votera la subvention, la question n'est pas de savoir s'il consent ou pas. Même si l'association n'œuvre pas dans l'arrondissement, comme une aide financière est proposée, le groupe a effectué des vérifications, qui ont conduit à s'opposer à toute aide en direction de cette association.

**M. DAGNAUD** a bien compris la position et le propos. Ce n'est pas la première fois que le groupe Changer Paris, au Conseil de Paris, porte des accusations graves contre cette association, qui n'ont jamais été vérifiées. La maire du 10<sup>ème</sup> a régulièrement tenu à témoigner des valeurs laïques, féministes, de l'engagement clair de cette association dans son action. Les arguments n'ont pas convaincu M. SERFATI, il n'y a rien à ajouter.

**Mme TOUBIANA** rétorque que les propos relayés sont insultants vis-à-vis des forces de l'ordre. Ce n'est pas la première fois que ce sujet est discuté au conseil d'arrondissement.

**M. DAGNAUD** conclut. Quand une association ne travaille pas dans le cadre républicain, des recours en droit sont possibles, si le groupe souhaite contester. Mais proférer de graves accusations, non vérifiées, demandent un examen complémentaire. Ces accusations ont déjà été portées, il y a eu des réponses, rien à ce jour n'a attesté de la réalité de ces griefs.

**M. SERFATI** indique que le groupe Changer Paris les Républicains et Indépendants approuve l'ensemble des subventions à l'exception de celle qu'il est proposé d'attribuer à l'association ACORT.

**M. DAGNAUD** soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité des votant.e.s au projet de délibération

- Nombre de votants : 39 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0.

**M. François DAGNAUD** propose ensuite au Conseil d'adopter dans un vote unique les autres projets de délibérations soumis pour avis et qui n'ont pas fait l'objet de demandes d'interventions.

Ces projets sont adoptés à l'unanimité des votant.e.s, soit par 39 voix pour dont deux pouvoirs écrits.

## VŒUX

### 10. Vœu de l'exécutif relatif à la mise en place de maraudes interdisciplinaires psychiatriques et sociales dans le cadre du Plan Crack.

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, PILARTZ et ROUXEL, Mmes FILOCHE, GUY, NAGET et TOUBIANA.

**Mme GUY** présente le vœu avec enthousiasme, au nom de l'exécutif municipal.

Si la plupart des actions du Plan crack dans le domaine de l' »aller vers » ont pu être mises en œuvre, par l'intermédiaire des maraudes de médiation, d'intervention sociale, par le biais de l'hébergement, d'autres actions restent à engager. Il s'agit notamment de l'action n°5, les maraudes interdisciplinaires, psychiatriques et sociales. Une enquête de septembre 2020, réalisée par l'association Aurore pour le plan d'étape du dispositif ASSORE, portait sur les 430 bénéficiaires de place d'hébergement du dispositif. Il a été attesté que 42% d'entre eux souffraient de troubles du comportement. Les personnes toxicomanes atteintes de pathologies psychiatriques constituent une part importante des usagers de crack de l'espace public, complexifiant leur prise en charge et la stabilisation dans l'hébergement, nécessaire au parcours de sortie. À ce stade, il paraît donc crucial d'accélérer la mise en place de la maraude interdisciplinaire prévue dans le Plan crack, en lien avec l'ARS d'Île-de-France. C'est le sens du vœu proposé.

**Mme TOUBIANA** déclare son étonnement devant ce vœu, qui laisse entendre que les maraudes psychiatriques et sociales réclamées n'existent pas. Or, le Plan crack est en œuvre depuis trois ans. En lisant le Plan crack, il apparaît 421 000 euros d'investissement. Ces maraudes psychiatriques et sociales n'ont pas encore été lancées par l'ARS. Faire bénéficier aux toxicomanes d'une aide psychiatrique et sociale n'est pas nouveau, la question se pose de savoir ce que font les maraudes depuis trois ans. Le vœu conforte l'opinion du groupe sur le Plan crack, qui est loin d'atteindre ses objectifs et ne remplit pas ses missions, malgré les millions de subventions. Ce vœu pointe l'inefficacité du Plan crack et signe un aveu d'échec. Abstention. La Chambre régionale des comptes et la Cour des comptes ont été saisies, car le groupe doute de l'efficacité de ce Plan crack. Le groupe s'abstiendra sur ce vœu, dont le destinataire reste flou, entre l'ARS, la mairie de Paris.

**Mme NAGET** prend la parole. Ce vœu est un pas de plus dans le déploiement du Plan crack, même s'il est regrettable que l'ARS n'ait pas été aussi réactive que voulu, mais le maire du 19<sup>ème</sup> et la majorité parisienne ne dirigent pas l'ARS. Il s'agit là d'une action de politique sanitaire, car les réponses à ces problématiques lourdes ne peuvent pas être seulement sécuritaires.

La période du confinement a montré que la présence permanente de la police ne résout pas en profondeur le problème, même si cette présence soulage dans l'immédiat. Le crack est un fléau pour les habitant.e.s qui subissent des nuisances insupportables, mais aussi pour les usagers de cette drogue destructrice, ravageant parfois les derniers remparts d'humanité. Le travail des collectivités, des associations et de l'État est multifacette, long, peut-être trop long au regard de l'urgence, mais les réponses à construire prennent du temps. En parallèle de ces actions de terrain, la Ville de Paris a aussi missionné l'association Diagnostic et trajectoire pour travailler sur le long terme, avec d'autres pays touchés par cette crise. Le groupe communiste votera pour ce vœu.

**M. PILARTZ** intervient pour le groupe écologiste. L'urgence d'agir est là depuis longtemps. L'enquête de l'association Aurore citée dans le vœu n'a couvert que les bénéficiaires de place d'hébergement. De nombreuses victimes de la drogue se retrouvent sans solution la nuit, errent dans nos quartiers, parmi celles-ci, il est à craindre une incidence accrue des troubles du comportement. Devant l'ampleur du phénomène et pour porter secours à ces personnes, les maraudes interdisciplinaires sont bienvenues. Le dispositif déployé devrait être à l'échelle du problème, comportant des maraudes diurnes et nocturnes, un ou des lieux d'accueil mobiles. Ces lieux seront voués au repos, à l'écoute, aux soins, des refuges provisoires pour sortir de la rue. Cette catégorie de consommateurs est la plus en danger, instable, dehors, des personnes souvent effrayantes pour les riverains. Tout doit être mis en œuvre pour leur porter assistance et les sortir de leur condition. Par la suite, ce dispositif devra se renforcer par des locaux

pérennes, répartis dans le nord-est parisien. Dans ces lieux d'accueil, de repos, voire de consommation, il sera possible d'établir des permanences pour un suivi interdisciplinaire, médical, social et psychiatrique. En attendant, dans l'immédiat, il faut mettre en place ces maraudes nécessaires. Le groupe écologiste et citoyen appelle à voter la démarche.

**M. ROUXEL** dit qu'il votera le vœu, mais n'est pas loin de partager les doutes de Mme TOUBIANA sur le Plan crack. Il est en place depuis deux ans, et l'évolution de la situation pose des questions sur l'efficacité du plan. Il faut aider ces personnes victimes du crack, rester humaniste, néanmoins la Ville de Paris doit en parallèle de ses actions pour les toxicomanes, augmenter la présence de patrouilles d'agents de sécurité de la Ville pour rassurer la population, aider des personnes âgées ou des mères de famille apeurées. Les toxicomanes ne sont pas nécessairement des délinquants, mais les nuisances, leur attitude peut effrayer les gens. La présence d'uniformes, d'une police municipale encore embryonnaire, pourrait améliorer la nuit. Il y a des policiers, mais peut-être pas en nombre suffisant. Le vœu sera voté mais la Ville doit de son côté augmenter sa présence, sans attendre l'ARS, pour donner l'impression aux riverains que leur détresse est prise en compte.

**Mme FILOCHE** apporte quelques éléments d'appréciation sur ce vœu, qui est une étape supplémentaire marquée par la Ville de Paris. Chaque étape relève d'un rapport de force avec le gouvernement qui n'a pas l'air de mesurer l'urgence, tant sanitaire que sur la qualité de vie de ce secteur du 19<sup>ème</sup> arrondissement. La compétence est multiple, relève de la Ville et de l'État. La Ville ne peut assurer seule la question de la santé publique, qui relève en grande partie de l'État.

Ce partage est précieux et assure l'égalité de traitement de tous, au niveau de ce territoire aujourd'hui délaissé, abandonné. Ce vœu est plutôt la traduction d'un regret à devoir justifier une urgence bien connue, et alerte à nouveau l'État à intervenir sur ce secteur. Il n'est pas possible de dire que la Ville n'est pas engagée dans la lutte contre le crack sur ce secteur. Ce n'est pas la bonne volonté qui manque, mais une question de moyens. L'État n'a eu aucun geste durant cette crise sanitaire envers les collectivités, qui ont géré seules les coûts et effets économiques et sociaux. Le plan de relance ne s'adresse pas aux collectivités, d'où la raison de ce vœu malheureusement récurrent. Il est regrettable que l'État se désengage des territoires qui en ont besoin.

**Mme GUY** remercie ses collègues qui soutiennent ce vœu. Il s'agit d'une étape importante. Depuis la création et réflexion sur le Plan crack, la mairie du 19<sup>ème</sup> a beaucoup poussé ces sujets. La bataille continue pour appliquer les actions dans leur intégralité. En effet, il y a une question de moyens, de bras de fer permanent. Il est donc proposé ici d'appuyer la mise en place de l'action, de demander son accélération. À titre personnel, il est vrai que les interventions sécuritaires ne sont pas assez appuyées. La veille, les élus de la mairie étaient sur le site et n'ont pas vu de policier. Tant qu'il n'y aura pas une action ferme et déterminée sur le trafic, les actions médico-sociales ne pourront traiter avec efficacité la scène terrible dans laquelle les habitants

**M. DAGNAUD** conclut la discussion, qui aura l'occasion d'être à nouveau abordée, au sujet de la situation sur ce secteur du 19<sup>ème</sup>. La pression de la mairie, relayant le demande des habitants, a amené la Préfecture de Région, la MILDECA, les autorités publiques, les ministères de l'Intérieur et de la Justice, en partenariat avec la Ville et associations de réduction des risques, à engager le Plan crack. La situation n'est pas réglée, il faut donc prolonger l'action du Plan crack dans l'étape 2, déjà enclenchée. C'est une des missions de l'Observatoire citoyen de la Toxicomanie, donner la parole aux habitants. Le paradoxe était que les riverains, premiers témoins et victimes de cette situation, n'avaient pas voix au chapitre, en-dehors des réseaux sociaux. La mairie a donc souhaité les mettre en situation de dialogue, de travail, de proposition et de critique avec les partenaires et les acteurs. L'équipe municipale garde toute confiance en cet espace ouvert aux habitants, qui s'est réuni et se réunira bientôt dans le cadre d'ateliers thématiques, pour approfondir l'évaluation du travail réalisé, les forces et faiblesses. Il ne faut pas se contenter de

contester, les élus doivent mettre des propositions sur la table. La constance des critiques de Mme TOUBIANA est saluée, ainsi la mairie est impatiente de recevoir ses propositions.

Séverine GUY a rappelé que la veille, la mairie était sur le terrain pour constater qu'il y avait encore de nombreux toxicomanes en déshérence, des dealers. Les agents municipaux étaient là mais ce n'est pas leur mission, ni leur compétence de démanteler des trafics.

Beaucoup d'actions sont engagées, certaines ne sont pas manifestement suffisantes. Comme il a été dit au préfet de police, la mobilisation pour démanteler les réseaux n'est pas visible sur le terrain. Il ne s'agit pas de nier la difficulté de la tâche et la complexité de la scène de crack.

Mme TOUBIANA a bien sûr le droit de critiquer mais sa seule proposition formulée depuis un an est de mobiliser les magistrats de la Cour des Comptes pour mettre fin à la situation de Stalingrad. Cette option est assez décoiffante. Si Mme TOUBIANA pense que c'est la bonne solution, la mairie lui laisse la responsabilité et attend de voir les énarques de la Cour des comptes réussir à éradiquer le trafic de crack, à ramener le calme et la paix dans les rues du 19<sup>ème</sup> arrondissement. La mairie a quelques doutes sur l'utilité et l'efficacité sur le terrain de cette proposition.

Pour l'heure, la mise en place d'une maraude psychiatrique et sociale sera d'une réelle utilité, concrète et directe. Ce vœu permettra d'accélérer la mise en place de cette maraude, qui fait défaut sur le terrain.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Le vœu est adopté à l'unanimité des votant.e.s.

- Nombre de votants : 39 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 35 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 4 (groupe Changer Paris, les Républicains et Indépendants).

#### **11. Vœu de l'exécutif relatif à la dénomination de la salle de judo du gymnase de la rue des Lilas : « Dojo Guy AUFFRAY ».**

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD et NAWROCKI, Mme JEMNI.

Mme JEMNI présente le vœu, proposé par la majorité municipale. Il est ainsi proposé de donner le nom de Guy AUFFRAY à la salle de judo du gymnase de la rue des Lilas. Guy AUFFRAY était très connu dans le quartier de la place des Fêtes. Il est mort le 10 janvier 2021. Il avait débuté le judo à 18 ans, fut très actif en compétition de 1967 à 1976. Il fut le premier français médaillé champion du monde en 1971, champion d'Europe et triple champion de France de 1971 à 1973. Considéré comme un des meilleurs techniciens de sa génération, il fut décoré d'une médaille d'or de la fédération et obtint son 9<sup>ème</sup> dan en 2018. Il fut le fondateur et président de l'amicale de Manin Jaurès Sport, association emblématique du 19<sup>ème</sup>. Il a œuvré au sein de la salle de judo du gymnase Lilas pendant quarante ans. L'actuel président de l'amicale de Manin Sport dit qu'il était un homme discret, au service de son sport, qu'il supporta au plus haut niveau grâce à son talent d'enseignant. C'est la raison de ce vœu, que la mairie invite à voter favorablement et à inscrire au prochain ordre du jour de la commission de dénomination de la Ville de Paris, prévue en juin prochain.

M. NAWROCKI complète brièvement la présentation de Mme JEMNI. Guy AUFFRAY a contribué à développer une Fédération Française de Judo. C'était en effet quelqu'un de discret, la mairie tenait à rehausser cette discrétion. Il avait des grandes qualités morales reconnues de tous, réussissant l'exploit d'être un bon enseignant et un champion.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

- Nombre de votants : 39 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0.

#### **12. Vœu déposé par les groupes de la majorité municipale en soutien aux artistes et entreprises culturelles du 19<sup>e</sup> arrondissement.**

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD et THÉBAULT, Mmes AUSTIN, JACOBS, TIMSIT, TOLEDANO, FLOCH

Mme JACOBS présente le vœu. La crise sanitaire se prolonge, affectant durablement les parisiens. La vie culturelle de la capitale est intense, son offre diversifiée, et contribue à la vitalité économique et dynamique sociale positives. Conscient de ces enjeux, le groupe Paris en commun, par un vœu au Conseil de Paris du 9 au 12 mars 2021, a demandé au gouvernement de soutenir la mise en place d'expérimentations scientifiques maîtrisées, suivant l'expérimentation de Barcelone ayant réuni 463 personnes dans une salle de concert, sans provoquer de contaminations au COVID. La culture est un bien essentiel, elle permet de partager des émotions, de s'émerveiller, réfléchir, bousculer. Le 19<sup>ème</sup> accueille de nombreux lieux culturels, issus de commandes publiques et d'initiatives privées, de la Philharmonie au 104, du Trabendo au Cabaret sauvage, du théâtre Darius Milhaud à la gare XP. Il faut ajouter 43 salles de cinéma, des sites de production, de résidence comme La Vache Bleue, le Dock ou l'Espace périphérique. L'arrondissement abrite aussi d'importantes structures de formation artistique, accueillant de jeunes du monde entier, comme le Conservatoire supérieur de musique et de danse de Paris, le cours Florent, le Conservatoire libre du cinéma français, le CIFACOM (école de graphisme et multimédia), et les unités d'architecture de l'université. À l'échelle du 19<sup>ème</sup> qui compte de nombreux quartiers prioritaires, de nombreuses structures culturelles irriguent le territoire et concerne une part significative des enfants et adolescents de l'arrondissement, par la diversité des arts et enseignements. Le 19<sup>ème</sup> est choisi en outre par de nombreux artistes, intermittents, techniciens et précaires du spectacle, pour y vivre et travailler. La souffrance des professionnels de la culture ne fait que grandir et se manifeste par l'occupation de théâtre à travers la France. Ce malaise traduit aussi la frustration de ne plus entretenir de lien avec le public, à travers leur travail. Ce partage est pourtant indispensable à la vie commune. Le mécanisme de « stop and go », dénoncé depuis longtemps par la mairie de Paris, est dévastateur pour l'organisation et l'économie des dispositifs culturels. Il affecte les acteurs et les bénéficiaires, victimes en première ligne. Pour toutes ces raisons, la mairie propose que le 19<sup>ème</sup> puisse expérimenter un protocole d'ouverture des lieux culturels et artistique adapté à la crise sanitaire, pour préparer la reprise de l'activité de ce secteur en souffrance. Il est demandé au ministère de la Culture de définir d'urgence avec les autorités sanitaires, la Ville de Paris et les acteurs parisiens de la culture, les conditions matérielles, sanitaires et financières de réouverture durant le COVID. Les coûts humains, logistiques et financiers des réouvertures sur des modalités dégradées doivent être compensés pour permettre une reprise viable. La mairie s'associe aux revendications des assemblées qui occupent à Paris, les théâtres de l'Odéon et de la Colline, et à la demande de prolongation d'une année blanche pour la reconstitution des indemnités des intermittents du spectacle. Enfin, un plan de relance est demandé pour soutenir les composantes de l'éducation artistique et culturelle, touchée depuis des mois par les interdictions. La démarche est centrale, pour permettre aux habitants du 19<sup>ème</sup> et de Paris d'avoir de l'espoir et préparer l'avenir d'un secteur vertébral de la France.

**Mme TOLEDANO** donne une explication de vote pour le groupe Changer Paris. Les constats sur l'activité culturelle à l'arrêt sont partagés, cependant le groupe n'est pas d'accord avec le 3<sup>ème</sup> paragraphe du vœu. Il n'est pas favorable à l'occupation des théâtres et s'interroge sur la prolongation d'une année blanche pour les indemnités des intermittents du spectacle. Le groupe s'abstiendra donc sur ce vœu.

**Mme AUSTIN** prend la parole. La culture est essentielle à tous, dans le 19<sup>ème</sup> comme partout en France. Le monde de la culture est dans un profond désarroi, tant symbolique qu'économique. Il ne peut plus être accélérateur de rêves et d'émotions. La culture est essentielle à l'esprit, comme la nourriture au corps. Sans elle, les pensées s'étiolent et les cœurs s'assèchent. Cependant le monde de la culture ne se laisse pas abattre, beaucoup de personnes soutiennent ces acteurs artistes, intérimaires, précaires qui le composent. Preneur de son, circassien, guitariste, chanteuse lyrique, artiste peintre, sont des composantes de la société. Le groupe communiste soutient toutes les actions qui mettent en lumière la situation dramatique que traverse le monde de la culture, en particulier les occupations de théâtre. L'occupation du théâtre de l'Odéon a égrainé partout en France, aujourd'hui, plus de 80 lieux culturels sont en lutte. Ces occupations ne sont pas dangereuses ou inutiles, bien au contraire. La question de la culture, que le gouvernement ne veut voir, se manifeste ainsi. L'État est appelé à travailler en urgence au protocole de réouvertures des cinémas, théâtres, musées et les lieux de culture. Il faut avoir confiance en leur capacité à accueillir les spectateurs dans le respect des règles sanitaires, et garantir la sécurité de tous. La demande de réouverture doit s'accompagner d'une prise en compte des thématiques de salariés du secteur, et des intermittents du spectacle. Le groupe s'associe aux exigences exprimées par ceux-ci. L'État doit confirmer la prolongation de l'année blanche, retirer le projet de réforme de l'assurance chômage, qui autrement conduirait à une précarisation plus grave. Pour tout ceci, le groupe soutient le vœu porté par l'exécutif.

**Mme TIMSIT** intervient à son tour. La fermeture des lieux culturels, voulue par le gouvernement, semble avoir eu peu d'impact sur l'évolution de la contamination. La certitude est le vide laissé dans le 19<sup>ème</sup>, à cause de cette fermeture. Il est urgent de retrouver les artistes et retrouver les lieux de spectacle. L'urgence est vitale pour les artistes et entreprises culturelles, et les citoyen.ne.s qui aspirent à ce que leur vie chante à nouveau. Le secteur culturel est au pied du mur, il faut explorer toutes les pistes pour le soutenir, sur le plan financier et de la reprise d'activité. L'expérimentation d'une zone test Zéro COVID dans le 19<sup>ème</sup>, le plan de relance, la prorogation de l'année blanche, sont des mesures essentielles à la survie de nombreux acteurs culturels. Les citoyens ont besoin de respirer un peu d'air de liberté et de fantaisie, de nourrir leur esprit. Il faut recréer ce lien au bénéfice de la jeunesse. La jeunesse des quartiers a besoin d'échappatoire, de se forger un imaginaire collectif et créatif, loin des préoccupations anxiogènes du quotidien. La nécessité d'être de nouveau au contact de la danse, du cirque, du cinéma se ressent davantage dans le 19<sup>ème</sup>, terre d'accueil d'artistes, de centre de formation artistique, d'événements. Soutenir les acteurs et lieux culturels est aussi une question de justice sociale et d'égalité d'accès à la culture, surtout dans le 19<sup>ème</sup>. Les enfants et adolescents ne doivent pas être pénalisés dans leur apprentissage et leur développement, en se heurtant à des lieux culturels fermés.

Pour ces raisons, le groupe écologiste est favorable au vœu.

**Mme FLOCH** souhaite ajouter que le groupe Génération.s est très heureux de ce vœu. La culture est nécessaire, trop souvent considérée comme simple divertissement, alors qu'il s'agit d'un besoin de sens, de lien. Après une année de confinement, il y a une perte de repères, or la culture constitue la société. C'est aussi une nécessité économique pour des personnes déjà précaires, dont la situation a été aggravée par la crise. Certains acteurs culturels ne sont pas accompagnés par l'intermittence.

**M. ROUXEL** partage l'avis sur le caractère essentiel de la culture, les objectifs du vœu. Il n'est cependant pas possible de laisser dire que les intermittents sont abandonnés en France. La

prorogation d'une année blanche est expliquée, pour ceux qui en ignorent le sens. Les intermittents ont un statut particulier d'indemnisation chômage, ainsi sans avoir travaillé, ils ont eu le droit de percevoir leurs indemnités. Les attaques à l'encontre du ministère de la Culture sont souvent injustes, il y a une réelle volonté de rouvrir les lieux. Ainsi, l'élu du groupe En Marche s'abstiendra sur le vœu avec regret.

**M. THEBAULT** s'exprime, en tant qu'adjoint rapporteur chargé de la culture. Il est précisé qu'un tel vœu n'est pas rédigé et présenté avec gaieté de cœur. Il s'agit de ne pas opposer le divertissement et l'âpreté de la situation sanitaire. Personne ne s'habitue aux centaines de morts quotidiens, mais la responsabilité d'élu est de continuer à prévoir la suite, dans laquelle la culture prend toute sa part. Elle est essentielle à la construction du vivre ensemble, et ne peut s'arrêter à la crise sanitaire. Il faut penser aux lendemains, à la réouverture des lieux culturels, aux conditions. S'il faut attendre la fin du virus pour rouvrir les lieux culturels, certains seront perdus. Ce vœu invite à essayer d'ouvrir des lieux dans le 19<sup>ème</sup>, dans des conditions très strictes. L'arrondissement a la chance d'avoir une diversité de lieux, de taille et d'objectifs différents, qui permettent ces essais.

Concernant les occupations, il faut lire Wajdi Mouawad, directeur du théâtre de La Colline, qui a écrit un simple et court texte pour souligner l'élégance de l'occupation de son théâtre. Un dialogue s'opère, il ne s'agit pas d'une vaine occupation de lieux. Les revendications portées peuvent être partagées.

Concernant l'année blanche, **M. ROUXEL** a raison de dire que la mesure est forte, mais il faut prendre garde à l'usage du mot « profiter ». Les indemnités ont été prolongées, les intermittents n'ont pas pu cette année reconstituer leurs heures, travailler. Ils sont la substance de la culture, il faut continuer à les soutenir.

Concernant l'éducation artistique et culturelle, une désaffection des familles est constatée. Il est compliqué de maintenir les enfants dans une éducation culturelle cette année de crise. Il faudra trouver le moyen de faire revenir les familles qui se sont éloignées de ces activités. C'est pourquoi cet aspect a été inclus dans ce vœu, élargi.

**M. DAGNAUD** rappelle en conclusion que le 19<sup>ème</sup> a la chance de compter sur un réseau exceptionnel de lieux de culture et d'arts, toutes dimensions et disciplines confondues. Depuis leur fermeture en raison de la crise sanitaire, le cœur de l'arrondissement bat moins fort. L'arrondissement vit déjà des tensions sociales, le priver de ce battement de cœur affaiblit sa capacité à surmonter les épreuves.

Il est impossible de se résigner à voir fermer durablement des lieux de vie, pour la nécessité expliquée par les élus : la perte de sens, l'imaginaire collectif à nourrir, la précarité croissante des acteurs de la culture. Pour toutes ces raisons, et le fait que la situation de crise sanitaire risque de durer, il faut bien trouver des solutions et les construire. Les acteurs de la culture sont prêts. Les élus ont eu l'occasion ces dernières semaines de rencontrer et dialoguer avec les acteurs de l'arrondissement, tels l'Espace Reine de Saba, l'équipe du 104, celle du théâtre Darius Milhaud, ou des libraires qui peuvent fonctionner. Le chemin à dessiner, qui pourrait commencer dans le 19<sup>ème</sup>, est de tracer le juste équilibre entre une nécessaire protection sanitaire du public, sans attendre de « mourir guéri » pour envisager une réouverture des lieux culturels. Ce chemin étroit doit être défriché, avec tous les acteurs culturels, ainsi que la Ville et l'ARS. Ce vœu acte une impatience et amorce des solutions. Le maire invite à voter ce vœu qui sera porté au Conseil de Paris.

**M. DAGNAUD** soumet le projet de délibération au vote.

Le vœu est adopté à l'unanimité des votant.e.s.

- Nombre de votants : 39 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 34 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0

- Nombre d'abstentions : 5 (groupes Changer Paris les Républicains et Indépendants et LREM).

### 13. Vœu déposé par le groupe Écologiste et Citoyen du 19<sup>e</sup> relatif à la mise en place d'un protocole sanitaire de maintien des établissements scolaires ouverts pendant la crise Covid 19.

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, BORTOT et ROUXEL, Mmes KERBOUA, KONÉ et MERZI.

Mme KONÉ présente le vœu déposé par les élus écologistes. Les expertes s'accordent pour dire que les indicateurs de circulation du virus du COVID-19 sont au plus haut. À Paris, le taux d'indice hebdomadaire dépasse les 500 cas pour 100 000 habitants, les capacités hospitalières sont saturées, les patients de plus en plus jeunes. Les indicateurs enregistrent des niveaux alarmants et inédits, une circulation inquiétante du virus. Les français s'interrogent sur l'efficacité des mesures gouvernementales, pour freiner l'épidémie. Le gouvernement semble vouloir garder les établissements scolaires ouverts à tout prix. C'est compréhensible, la fermeture des écoles a été délétère pour beaucoup d'enfants lors du premier confinement de mars 2020. Malgré tout, pour réussir le pari, des mesures sanitaires doivent être mises en place. Il s'agit d'assurer la sécurité de toutes les personnes présentes dans les établissements scolaire, d'organiser des protocoles, afin que l'école ne soit pas vecteur de contamination. Cependant, les équipes pédagogiques, personnels, enfants et parents d'élèves font part de leurs inquiétudes, justifiées par les nombreuses classes fermées à Paris.

Ce vœu est donc proposé pour permettre aux établissements scolaires de rester ouverts dans de bonnes conditions. Il faut interpeller le gouvernement pour que le personnel scolaire soit considéré comme public prioritaire dans la vaccination.

Il faut un accompagnement pour que les enseignant.e.s et animateur.trice.s puissent tenir leur classe en extérieur, et un déploiement massif des tests salivaires, des établissements de la petite enfance aux lycées, et le recrutement d'un personnel formé pour effectuer ces tests. Le rectorat doit aussi être interpellé sur ces mesures sanitaires, pour que tous les lycéen.ne.s étudient dans d'égales conditions (dédoulement classe, rattrapage des heures). Il faut aussi un protocole d'informations en temps réel, réclamé par les représentants de parents d'élèves et les équipes pédagogiques. Il est demandé à la Ville de Paris l'installation de capteurs de CO2 dans les salles de classe et espaces collectifs, pour mesurer le niveau de concentration de toxicité de l'air, inciter à l'aération des locaux.

La demande porte aussi sur la mise à disposition de locaux pour permettre aux écoles le dédoublement des classes, le recrutement urgent d'ATSM pour les écoles maternelles, le renforcement des aides sociales pour accompagner les familles confrontées aux difficultés de garde d'enfant à domicile testés positifs. La France est le seul pays en Europe qui a fait le choix de maintenir les écoles ouvertes, il est du devoir des élus de soutenir les enfants et élèves, et les équipes enseignantes.

M. DAGNAUD précise qu'il a été proposé à Mme MERZI de présenter le vœu de l'exécutif, qui complète et amende ce vœu.

Mme MERZI prend la parole. Depuis un an maintenant, à chaque séance du Conseil d'arrondissement, une communication très complète de Monsieur le Maire et Séverine GUY sur la situation sanitaire est présentée aux élus. L'ensemble des sujets et impacts liés à la crise y sont exposés, et évidemment, la situation des établissements accueillant des enfants.

Quelques éléments sont à souligner, notamment les modifications intervenues sur la présence ou suspicion de cas COVID dans les écoles, les jours de quarantaine et le taux de contamination. Comme a dit récemment Patrick BLOCHE, l'incertitude du lendemain est devenue la règle dans les établissements scolaires.

Cette communication permet également de rappeler l'engagement de la Ville de Paris auprès des parisiens et des parisiennes depuis le début de cette crise en responsabilité et dans un objectif collectif avec tous les partenaires et particulièrement les partenaires de l'école pour permettre de garantir la sécurité de tous les adultes et des enfants.

Sans entrer dans le détail des considérants du vœu proposé par Fatoumata KONE pour le groupe EELV, et que nous partageons, il nous semble néanmoins, et c'est le sens du vœu déposé par l'exécutif, que certains objectifs et constats sur la réalité de la gestion et de l'implication de la Ville de Paris depuis plus d'un an maintenant, puissent être mis en exergue et valorisée.

Concernant la vaccination des enseignants et le déploiement des tests de dépistage dans les établissements scolaires, le Président a annoncé en mars dernier un horizon à fin avril. Le vœu de l'exécutif souhaite souligner que tous les personnels des écoles puissent rapidement bénéficier de la vaccination au titre de leur mission prioritaire. L'école doit poursuivre sa mission auprès des élèves. Depuis des mois, la maire de Paris porte publiquement cette demande légitime, qui doit s'inscrire dans la stratégie vaccinale nationale.

Concernant le déploiement des tests salivaires dans tous les établissements scolaires, Séverine GUY est revenue sur la stratégie de surveillance et de contrôle engagée en mars dernier. Chaque semaine, une vingtaine d'écoles sont dépistées, et en parallèle des écoles sentinelles testées tous les quinze jours. Le vœu de l'exécutif demande une montée en puissance et une plus grande réactivité, qui doit se construire avec les partenaires associés et s'accompagner de la garantie de résultats rapides, sans pour autant contribuer à saturer les procédures de dépistage menées après du reste de la population.

Concernant la demande de fourniture de matériel adéquat, il nous paraît important de la lier au fonctionnement de l'approvisionnement du matériel de sécurité et d'hygiène dans nos écoles et la forte implication de la Ville de Paris depuis plus d'un an pour équiper les écoles. Près d'1,8 millions de masques ont été livrés la semaine précédente dans les écoles parisiennes, par la Direction des affaires scolaires, 7200 litres de gel hydro alcoolique, 500 000 boîtes de gants et 50 000 masques FFP2. La Ville de Paris est mobilisée depuis le début, et poursuit son engagement pour garantir la sécurité de tous et toutes.

Concernant l'interpellation pour permettre le dédoublement de classes et les cours en extérieur. Nous pensons qu'il faut en effet accompagner ces initiatives qui sont déjà portées par de très nombreuses équipes éducatives, notamment dans le 19<sup>ème</sup>. Il est proposé d'activer un partenariat avec l'académie pour pérenniser l'utilisation des lieux tiers, notamment les parcs et jardins de proximité. Le constat est le même pour l'utilisation des cours Oasis dans nos écoles et collèges participant à ces « classes vertes ».

Concernant la généralisation de l'installation de des capteurs de CO2 dans les salles de classe, une expérimentation est en cours dans 180 établissements, crèches, écoles et collèges, avec la pose de 1 à 5 capteurs dans les salles de cours, et un focus sur les réfectoires. L'expérimentation permet la mesure de données globales de CO2 par Airparif, ainsi qu'une évaluation des pratiques des équipes pédagogiques. Le bilan de l'expérimentation, souhait fin avril, permettra d'évaluer son élargissement à d'autres écoles, et favoriser la conscience de renouveler l'air régulièrement. Plusieurs écoles test sont situées dans le 19<sup>ème</sup>.

Concernant le dédoublement de classe et l'embauche de personnel, depuis septembre, la Ville de Paris a procédé sur chaque arrondissement et chaque direction d'école, avec les inspecteurs de l'Éducation Nationale, à un recensement de plus de 300 lieux tiers (bibliothèque, gymnase...) pour accueillir des demi-groupes. Ce plan a été proposé à l'académie, sans retour pour le moment. À côté, la Ville de Paris a procédé au recrutement important de personnel renfort, ATE, ASEM, animateurs...plus de 250 postes sur Paris, d'autres sont en cours. Les annonces publiées régulièrement sur les sites de la Ville sont à relayer, notamment pour aider la mairie du 19<sup>ème</sup> dans ce recrutement.

La mairie a néanmoins un bémol, que les moyens humains renforcés mis en place, s'accompagnent d'un renforcement par l'Éducation Nationale de postes d'enseignant. Les agents de la Ville ne peuvent se substituer à la mission de l'Éducation Nationale.

Le vœu demande ainsi au gouvernement de prendre les dispositions nécessaires pour que tous les adultes présents dans les écoles soient vaccinés en priorité. Que l'Académie favorise la pratique de classe en plein air et précise ses intentions quant au recours aux 373 locaux proposés par la Ville de Paris pour dédoubler les classes, et accentue le recrutement nécessaire d'enseignants. Il précise également que l'effort en matière de dépistage des cas Covid soit accentué, par une plus grande réactivité des campagnes de dépistage aux tests salivaires et par un meilleur partage d'information, notamment sur la publicité des données. Et enfin, qu'un bilan soit dressé fin avril sur l'expérimentation des capteurs de CO2 dans les crèches, écoles et collèges, puis avant l'été qu'une présentation soit faite visant à équiper de nouveaux établissements.

**Mme KERBOUA** donne une explication de vote. Le protocole sanitaire mis en place par l'Éducation Nationale a été renforcé. L'ouverture des écoles reste un objectif fondamental. Une des demandes sera réalisée, car le ministre de l'Éducation Nationale a prévu la vaccination pour les enseignants à partir du 15 avril. Certains maires ont décidé de vacciner les enseignants dès la semaine prochaine. Plusieurs expérimentations ont été effectuées concernant les capteurs de CO2 dans les classes, et partout en France le groupe y est favorable. Embaucher des professeurs et agents spécialisés des écoles maternelles sur de courtes périodes n'est pas facile. Si la gestion de la crise sanitaire par le gouvernement est critiquable, la situation est complexe. Parmi les demandes, la pratique de la classe en plein air est une bonne idée, mais difficile à mettre en œuvre. Le groupe s'abstient sur ce vœu.

**M. BORTOT** explique que le groupe communiste s'abstiendra sur le vœu des collègues écologistes, et votera en faveur du vœu de l'exécutif. Le vœu des amis écologistes est trop confus, l'intitulé est trompeur et ne met pas à l'aise le groupe communiste. La priorité que les classes restent ouverte est commune à tous, le problème n'est pas seulement le protocole sanitaire, mais aussi la situation de crise sanitaire. Le vœu de l'exécutif a mieux saisi la question des moyens affectés, du soutien aux équipes enseignantes. Il faut par ailleurs se garder dans cette assemblée de prendre des paris pandémiques, et rester humble devant la situation.

Au sujet de l'éducation, il faut surtout que l'Éducation Nationale réponde à la nécessité de la continuité pédagogique, pour le bien-être des enfants. Dans l'école d'Ourcq, il y a eu 22 jours sans classe depuis un mois, par exemple. Des troubles psychologiques explosent chez de nombreux enfants, qui n'ont pu surmonter le choc du premier confinement. Comme dans beaucoup de professions en première ligne, les enseignants sont en souffrance, les démissions explosent dans les établissements scolaires, y compris dans l'arrondissement. L'Éducation Nationale doit mettre des moyens supplémentaires, pour le bien des enfants, accompagner les enseignants, les remplacer. Cela passe par des embauches massives de titulaires, en utilisant la liste des admissibles complémentaires au CRP. Deux points d'alerte sont à noter pour le vœu de l'exécutif, les classes en plein air sont une bonne chose mais doivent respecter la liberté pédagogique des enseignants. Enfin, il faut rester attentif à la facturation des tests salivaires, parfois facturés à des enseignants.

**M. ROUXEL** ajoute qu'il votera contre le vœu du groupe écologiste et s'abstiendra sur le vœu de l'exécutif. La volonté unanime des élus du conseil de garder les écoles ouvertes est une bonne chose. Concernant l'embauche immédiate de professeurs, il est rappelé qu'enseigner est un métier, qui demande de longues années de formation. L'embauche à la volée pour remplacer des enseignants, testés positifs et mis à l'isolement par exemple, n'est pas une proposition responsable et sérieuse. Les autres éléments du vœu sont partagés, mais certaines demandes semblent illogiques.

**M. DAGNAUD** soumet le projet de délibération au vote.

Le vœu est adopté à l'unanimité des votant.e.s.

- Nombre de votants : 39 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 11 (groupes Écologiste et Citoyen et Génération.s)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 1 (Groupe LREM)
- Nombre d'abstentions : 27 dont 2 pouvoirs écrits (groupes Paris le 19<sup>e</sup> en Commun, Communiste et citoyen, et Changer Paris les Républicains et Indépendants).

#### **14. Vœu de l'exécutif relatif à la situation épidémique de la Covid 19 dans les établissements scolaires.**

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, BORTOT et ROUXEL, Mmes KERBOUA, KONÉ et MERZI.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Le vœu est adopté à l'unanimité des votant.e.s.

- Nombre de votants : 39 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 25 dont 2 pouvoirs écrits (groupes Paris le 19<sup>e</sup> en Commun, Communiste et citoyen et Génération.s)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0.
- Nombre d'abstentions : 14 (groupes Écologiste et Citoyen, Changer Paris les Républicains et Indépendants et LREM).

#### **15. Vœu déposé par le groupe Écologiste et Citoyen du 19<sup>e</sup> relatif à la suppression définitive des sacs plastiques dans les marchés alimentaires et lors d'événements organisés sur la voie publique**

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, BORTOT, PILARTZ et SERFATI, Mme FERAY.

M. PILARTZ présente le vœu déposé par le groupe écologiste, et précise en avant-propos une erreur dans la version du vœu envoyée aux élus. Depuis 2016, les sacs plastiques à usage unique sont proscrits. La majorité des commerçants ne les utilisent plus et ont diminué l'offre, proposant plutôt des sacs biodégradables ou en papier kraft. Ils ont profité des trois ans de tolérance pour opérer leur transition, se conformer à la loi, et réduire l'impact sur l'écosystème et les océans. Il faut saluer ces commerçants qui ont fait leur devoir. Celui des élus est dorénavant de faire cesser le trafic de sacs polluant à usage unique, de chercher les trafiquants à Rungis, Aubervilliers, le matin quand ils font le tour des marchés. Cette pratique doit cesser, ces sacs légers s'envolent au premier coup de vent, finissent accrochés dans les massifs, les arbres ou le canal. Des photos reçues montrent des cygnes plongeant le cou dans l'eau où flotte des sacs. Ensuite, cela polluera la Seine, l'océan. Il faut faire respecter les interdictions. D'autres combats commencent autour de la réduction des déchets à la source, avec l'interdiction des contenants plastique à usage unique. La crédibilité de l'ambition affichée est mise à mal si cinq ans après leur interdiction, ces sacs sont encore en circulation.

M. BORTOT dit que le groupe communiste est en total accord sur la question des sacs plastiques. La mesure semble de bon sens, le 19<sup>ème</sup> s'honorera à se montrer volontariste de faire appliquer

la loi. Cependant, il y a un sujet sur l'alimentation et le plastique. Lors du premier confinement, les marchés du 19<sup>ème</sup> se sont montrés indispensables aux habitants, qui viennent y chercher des denrées à petits prix.

Ces lieux doivent bénéficier d'une éducation à l'environnement et à la responsabilité écologique. Il faut faire progresser la conscience écologique des habitants du 19<sup>ème</sup> en agissant sur les habitudes de consommation, la réutilisation etc. Il s'agit de rappeler que dans la grande distribution, des bananes sont emballées sous cellophane, donc de rester vigilant à ce que les grands groupes appliquent aussi la loi.

**M. DAGNAUD** demande aux prochains intervenants d'être concis, la session est réservée et le temps restant limité.

**M. SERFATI** déclare que le groupe est favorable à des mesures écologiques, mais l'écologie n'est pas le monopole des partis éponymes. La pandémie a eu des conséquences multiples dont économiques, les mesures répressives prévues à titre complémentaire ne sont pas utiles, sanctionnant les entreprises au moment où elles ont besoin d'un soutien. Le groupe s'oppose à ce vœu et ne le votera pas.

**Mme FERAY** répond aux différentes interventions. Malgré le contexte légal rappelé par **M. PILARTZ**, la loi Anti-gaspi de 2020, la distribution de sacs plastique à usage unique perdure sur les marchés. La volatilité de ces sacs les fait terminer dans les canaux, rivières, parcs et jardins. Par rapport aux contraintes évoquées par **M. SERFATI**, les sanctions proposées dans le vœu, les délégataires des marchés du 19<sup>ème</sup> rencontrés sont parties prenantes de cette démarche de sortie du plastique. Ils ont d'ailleurs mentionné eux-mêmes ces fournisseurs de sacs plastique sévissant sur les marchés. Beaucoup sont entrés dans une démarche vertueuse, proposent aux clients de venir avec leur contenant en verre, des sacs en kraft ou biosourcés. C'est une première étape, aidant la poursuite de cette démarche vertueuse. Il est indispensable d'accompagner les commerçants, les délégataires des marchés sont demandeurs d'informations. Une circulaire a été envoyée le 5 mars aux commerçants de marchés, les informant que l'article 38 du règlement des marchés parisiens stipulait de ne plus utiliser de sacs plastique. Concernant les déchets en plastique, 15% sont incinérés, 14% déposés à ciel ouvert, le dioxyde de carbone dégagé participe au réchauffement climatique. Il faut accélérer le mouvement de sortie du tout plastique. La crise sanitaire a amplifié l'utilisation de plastique, créant la confusion sur les marchés. Plus qu'une répression, il s'agit de valoriser les commerçants entrés dans la démarche, de songer à un label peut-être, de les informer de l'utilisation d'autres matériaux, où les trouver, les contenants possibles.

**M. DAGNAUD** soumet le projet de délibération au vote.

Le vœu est adopté à la majorité des votant.e.s.

- Nombre de votants : 39 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 35 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 4 (groupe Changer Paris les Républicains et Indépendants).
- Nombre d'abstentions : 0

#### **16. Vœu déposé par le groupe Écologiste et Citoyen du 19<sup>e</sup> relatif aux logements insalubres du 62, rue de Meaux.**

Élus ayant pris part au débat : **MM. DAGNAUD** et **MANTE**, **Mmes AUSTIN**, **BROSSEL** et **TOUBIANA**.

**M. MANTE** présente le vœu proposé par le groupe écologiste, qui souhaite affirmer que la lutte contre l'habitat indigne est une priorité pour la Ville. Il a été souhaité montrer de la solidarité envers les victimes des marchands de sommeil, sévissant au 62 rue de Meaux. Il est heureux que la Ville ait choisi d'agir aux côtés de la Fondation Abbé Pierre sur cette opération. Il est souhaité que la Ville se porte acquéreuse des lots confisqués afin de créer du logement social diffus, et enclencher un programme de rénovation ambitieux, en lien avec les autres copropriétaires. Les logements sociaux sont importants, vecteurs de justice sociale. C'est l'objet de ce vœu.

**Mme BROSEL** complète le vœu présenté par M. MANTE. Cette opération est suivie et accompagnée par les services de la Ville. C'était la première fois que la Ville se mobilisait sur cet immeuble et se portait partie civile aux côtés de la Fondation Abbé Pierre, des copropriétaires, portant depuis longtemps ce combat. La mairie a accompagné de manière constante ce dossier, ainsi des éléments sont précisés dans le vœu de l'exécutif. Le soutien et la solidarité de la mairie aux habitants de l'immeuble sont renouvelés, d'un point de vue social pour ceux voulant être relogés, les logements confisqués rétrocédés ou acquis par la Ville. Ils doivent être assurés de la mobilisation de la mairie.

**Mme TOUBIANA** déclare que son groupe est d'accord sur la lutte contre l'insalubrité des logements, mais opposé à constituer du logement social diffus. Cela pénalise les copropriétaires en contribuant à faire baisser la valeur de leur bien. Le groupe votera contre ce vœu.

**Mme AUSTIN** dit se réjouir pour les résidents, la Ville de Paris et la Fondation Abbé Pierre, parties civiles. La situation scandaleuse qui touchait les habitants du 62 rue de Meaux depuis onze ans, a enfin pris fin. Les habitants subissaient menaces et intimidations d'un marchand de sommeil voyou, ainsi que des dégradations et multiples escroqueries. Cette décision de justice est un véritable soulagement, un signal fort contre les délinquants en col blanc qui profitent de la misère. Le groupe restera très vigilant au suivi apporté aux résidents (suivi social, aide au relogement) et votera ce vœu.

**M. DAGNAUD** soumet le projet de délibération au vote.

Le vœu est adopté à la majorité des votant.e.s.

- Nombre de votants : 39 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 11 (groupes Écologiste et Citoyen et Génération.s)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 4 (groupe Changer Paris les Républicains et Indépendants)
- Nombre d'abstentions : 24 dont 2 pouvoirs écrits (groupes Paris le 19<sup>e</sup> en Commun, Communiste et citoyen et LREM).

#### **17. Vœu de l'exécutif relatif aux logements insalubres du 62, rue de Meaux.**

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD et MANTE, Mmes AUSTIN, BROSEL et TOUBIANA.

**M. DAGNAUD** soumet le projet de délibération au vote.

Le vœu est adopté à la majorité des votant.e.s.

- Nombre de votants : 39 dont 2 pouvoirs écrits

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 35 dont 2 pouvoirs écrits (groupes Paris le 19<sup>e</sup> en Commun, Écologiste et Citoyen, Communiste et citoyen, Génération.s et LREM)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 4 (groupe Changer Paris les Républicains et Indépendants)
- Nombre d'abstentions : 0.
- Nombre d'abstentions : 0.

### 18. Vœu déposé par Olivier ROUXEL relatif à la création d'un « parcours pour les femmes qui ont fait Paris »

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD et ROUXEL, Mme FUCHS.

M. ROUXEL présente le vœu qu'il a déposé, à l'initiative de sa collègue du 15<sup>ème</sup>. Il serait opportun de profiter des Jeux Olympiques de 2024 pour mettre en place un parcours des femmes qui ont fait Paris. Quelques chiffres sont cités en exemple, 12% des rues de Paris portent le nom d'une femme, 48 femmes représentées, et seuls 80 espaces verts sur 500 seulement portent le nom d'une femme. Il est souhaité que le patrimoine féminin dans Paris soit mieux valorisé. Ainsi le vœu propose de créer un parcours à travers tous les arrondissements, avec un rôle pédagogique pour les jeunes générations. Il est donc suggéré de voter ce vœu, qui propose de constituer un groupe de travail avec les différents groupes politiques, des associations pour travailler à ce projet.

Mme FUCHS répond que la Ville de Paris est déterminée à donner de la visibilité dans l'espace public à toutes les femmes qui ont marqué l'histoire de cette ville. C'est le sens du travail conjoint de la délégation mémoire avec celle à l'égalité femmes hommes, mené autour de la mémoire ces dernières années. Aussi, l'espace public dans le 19<sup>ème</sup> a été davantage féminisé pour rendre hommage à de grandes figures comme Rosa Parks, Susan Sontag, Cesaria Evora, Ida Grinspan, Jeanne Moreau... qui ont donné leur nom à des rues, collèges, promenades etc. Par ailleurs, la mairie est en lien avec une association pour mettre en place un projet similaire. Il s'agit d'une association sportive de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, qui a récemment crée des parcours de running inspirés par des femmes d'exception. L'idée est de créer ce type de parcours dans le 19<sup>ème</sup>. L'engagement de la majorité municipale pour l'égalité femmes hommes est rappelé, notamment dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Les marches exploratoires à Rosa Parks ou place des Fêtes sont citées en exemple. Depuis six ans, une course pour l'égalité est aussi organisée dans l'arrondissement, pour favoriser la visibilité des femmes et la pratique sportive féminine. La mairie travaille depuis longtemps à la promotion du sport féminin auprès des jeunes filles, ce travail s'intensifie à l'approche des J.O. En conclusion, le Point Femmes installé depuis 2015 au sein de la mairie est rappelé : animé par l'association Libres Terres des femmes, il accueille tous les lundis, de manière anonyme et gratuite les femmes victimes de violences.

Un tel vœu ne peut qu'être soutenu, donnant de la visibilité aux femmes dans l'espace public.

M. DAGNAUD conclut que la reconnaissance des femmes qui ont fait Paris ne doit empêcher de rester auprès de celles qui font Paris, au présent. C'est le sens de l'adhésion de l'exécutif à ce vœu, qu'il est suggéré de voter.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

- Nombre de votants : 39 dont 2 pouvoirs écrits

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 2 pouvoirs écrits
  - Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0.

**19. Question orale posée au Maire du 19<sup>e</sup> par le groupe Changer Paris les Républicains relative à la mort d'un SDF sous une tente le 18 mars, au 7, quai de la Loire.**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes GUY et TOUBIANA.

Mme TOUBIANA développe sa question. Plusieurs centaines de SDF meurent dans les rues en France, un échec de la société. Dans le 19<sup>ème</sup>, un SDF est mort récemment sous une tente, un drame humain qui est à déplorer. La particularité de ce SDF est qu'il était suivi par les associations, bien connu des habitants et bénéficiait d'une chambre dans le cas du Plan crack. Si tout cela se vérifie, la question posée est de comprendre pourquoi il dormait sous une tente, alors que son logement était vide. Il est demandé pourquoi les associations n'ont pas réussi à le mettre à l'abri. Sans préjuger des raisons de sa mort, il est possible de penser qu'il aurait dû bénéficier d'un suivi médical. De nombreuses tentes sont installées autour de Stalingrad, sur les quais, avenue de Flandres, il est demandé au maire si la Préfecture a envisagé d'évacuer ces tentes, car d'autres drames risquent de se produire. Le propos concerne les toxicomanes qui ont des chambres réservées dans le cadre du Plan crack, suivis sur un plan médical.

Mme GUY répond que ces morts dans la rue sont toujours vécus avec une tristesse collective. Ce jour même a eu lieu au parc des Buttes Chaumont la cérémonie d'hommage aux victimes de la rue, à l'initiative du collectif éponyme, en présence du maire François DAGNAUD, de Mme FILOCHE et Mme AUSTIN. Un hommage a été rendu aux 535 personnes décédées en 2020 dans la rue, dont 19 dans le 19<sup>ème</sup>, afin de lutter contre leur douloureuse invisibilité. Le travail difficile du collectif des Morts dans la rue est salué, ce collectif se mobilise entre autres pour des obsèques dignes. Le 17 mars dernier, dans le cadre des opérations de nettoyage hebdomadaire du quai de Seine, le corps sans vie de M. S a été découvert par les services de la Ville, à l'intérieur de la tente dans laquelle il avait passé la nuit.

Les tentatives de réanimation des équipes de la Ville et du SAMU n'ont pas permis de le ramener à la vie. Cet homme bénéficiait d'un encadrement complet du dispositif ASSORE dans le cadre du Plan crack, ainsi qu'un hébergement hôtelier dans le 19<sup>ème</sup>. Il était connu des équipes médico-sociales. Il ne faut pas être naïf, les parcours de sortie de rue ne sont pas binaires, passer du nomadisme à la sédentarité ne s'inverse pas en un jour. Certains hébergés passent de leur propre initiative des nuits à l'extérieur, le processus est complexe. Un hébergement n'est pas un enfermement. Dans le cadre du dispositif ASSORE, des fins de prise en charge pour cause de non-retour à l'hébergement sont mises en œuvre, systématiquement après une semaine, avec un maintien de droit au retour dans les six mois. Cet homme n'était pas dans le cas d'une fin de prise en charge. Il souffrait de diverses pathologies, en particulier cardiaques, impactant son pronostic vital. Par ailleurs, il est difficile d'obliger une personne à se soigner si elle ne le souhaite pas. Chaque situation de campement fait l'objet d'un suivi appuyé des équipes spécialisées, en collaboration avec la préfecture de police, dans le respect de leurs droits fondamentaux.

Mme TOUBIANA remarque que Mme GUY n'a pas répondu sur l'évacuation de tentes.

M. DAGNAUD conclut en rappelant qu'en 1994 le délit de vagabondage a été aboli. Il permettait d'un point de vue juridique d'évacuer manu militari les personnes dans la rue. Donc cette loi a été abrogée depuis plus de 25 ans, et la situation des personnes à la rue relève de l'accompagnement social. Seule une décision de justice pourrait permettre d'emmener contre sa volonté une personne installée dans la rue. Il est vrai que le refus des hébergements proposés n'est pas comprise de nombreux concitoyens, c'est pourtant parfois une réalité et elle

n'est pas spécifique au 19<sup>ème</sup>. Le sujet mérite plus de responsabilité qu'une évacuation de force, impossible de toutes façons.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun orateur ne demandant la parole, M. DAGNAUD lève la séance du Conseil d'arrondissement à 21h40.

Le maire du 19ème arrondissement



François DAGNAUD